

**AIDE FINANCIERE**  
pour les étudiants  
à temps partiel

**ASSURER**  
L'ACCESSIBILITE AUX  
ÉTUDES SUPÉRIEURES

**ASSURER**  
LA QUALITÉ DE  
L'ENSEIGNEMENT

**SOMMET**  
SUR LES UNIVERSITÉS:  
DES QUESTIONS D'ÉTUDES  
SANS RÉPONSES

**15<sup>e</sup> CONGRÈS  
BIENNAL**

**ageefep**  
**samedi 16 nov**

**2013**



association générale  
des étudiants et étudiantes  
de la faculté de l'éducation permanente

# info

## **Stationnement**

À votre arrivée à l'aire de stationnement, il est important de prendre un coupon d'entrée à la guérite. Présentez ensuite ce coupon à la table d'accueil du 15<sup>e</sup> congrès de L'AGEEFEP où il vous sera remis le montant de 12\$ qui vous permettra de régler les frais de stationnement pour la journée.



## **Vestiaire**

Un vestiaire sera disponible sur place, mais nous vous recommandons de conserver avec vous tous vos objets de valeur puisque nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



## **Repas et cocktail**

Votre association étudiante vous offre gracieusement le repas du midi qui sera servi sur place. Toutefois, si vous avez omis de le souligner lors de votre inscription, il est important de nous informer de toute allergie ou intolérance alimentaire.



À la fin des délibérations et de la journée, vous êtes invités à un cocktail au café étudiant de votre association La Brunante.

## **Frais de garde**

Si vous avez des frais à déboursier pour la garde de votre enfant lors du congrès, les règlements de votre association prévoient le remboursement des frais de garde selon une grille préétablie. Pour vous en prévaloir, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet et joindre une facture ou preuve de paiement pour gardiennage.





Projet d'ordre du jour	4
Règles de procédure proposées	8
Procès-verbal du 14 <sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP	11
Procès-verbal de la 14 <sup>e</sup> assemblée générale	25
Liste des acronymes utilisés	33
État de la représentativité	37
Agenda des activités	44
Suivi des résolutions du 14 <sup>e</sup> congrès et de l'assemblée générale	51
Affaires politiques et affaires relatives aux études	59
Un bref rappel / p. 61	
État des lieux et perspectives / p. 63	
Création d'un conseil national des universités (CNU) / p. 68	
La politique de financement des universités / p. 70	
L'aide financière pour les étudiants à temps partiel / p. 73	
L'aide financière pour les étudiants à temps plein / p. 77	
RAC - BACC - DESS : où en sommes-nous? / p. 78	
Le fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE) / p. 81	
Nos affiliations / p. 85	
Un référendum pour cotiser au journal Quartier Libre	89
Affaires financières	93
Rapport des vérificateurs comptables Gosselin et Associés / p. 98 pour l'exercice financier 2011-2012-2013	
État des résultats 2012-2013 et prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015 / p. 119	
État des résultats 2012-2013 et prévisions budgétaires du Café La Brunante pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015 / p. 129	

Longueuil, le 25 octobre 2013

**Aux membres du 15<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP**

**Objet : Élection des membres du Comité exécutif et du Conseil de direction**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 66 des *Règlements généraux de l'AGEEFEP* — la période de mise en candidature pour les postes à pourvoir au sein du Comité exécutif étant terminée —, vous trouverez ci-dessous la liste des candidats qui ont déposé un bulletin de mise en candidature conforme.

**Présidence (un poste à pourvoir) :**

- M. Michel Boulay
- M. Robert Martin

**Secrétariat général (un poste à pourvoir) :**

M. Denis Sylvain

**Vice-présidences (trois postes à pourvoir) :**

- M. Michel Boulay
- M<sup>me</sup> Yvonne Ellis
- M. Pierre Phénot Gouraige
- M<sup>me</sup> Catherine Jasmin
- M<sup>me</sup> Fatine Kabbaj
- M. Toufik Sedki

Compte tenu de ce qui précède, il y aura donc des élections à la présidence et à la vice-présidence à l'occasion du Congrès. Le secrétaire général sera déclaré élu par acclamation.

**Procédure**

**Élection à la présidence :** Au moment prévu à l'ordre du jour, chaque candidat disposera d'une période de cinq minutes pour s'adresser à l'assemblée. Au terme de ces allocutions, les congressistes seront appelés à voter pour le candidat de leur choix par scrutin secret. Le résultat du scrutin sera connu avant de procéder au vote pour la vice-présidence.

- 2 -

**Élection à la vice-présidence** : Chaque candidat-e disposera d'une période de trois minutes pour s'adresser à l'assemblée. Au terme de ces allocutions, les congressistes seront appelés à voter pour trois candidats par scrutin secret. Le résultat du scrutin sera connu avant de procéder au vote pour le Conseil de direction.

**Élections au Conseil de direction (10 postes à pourvoir)**

La période de mise en candidature pour les postes à pourvoir au Conseil de direction se terminera le 16 novembre à 13 h 30, et ce, peu importe l'état d'avancement des travaux prévus à l'ordre du jour. Les bulletins de mise en candidature seront disponibles auprès de la présidente du Comité des mises en candidatures à l'ouverture du Congrès. Les membres qui souhaitent obtenir dès maintenant ce formulaire peuvent communiquer avec le secrétariat de l'Association.

Les élections au Conseil de direction se tiendront immédiatement après l'annonce du résultat des élections à la vice-présidence. Si dix candidatures ou moins sont reçues, ces personnes seront déclarées élues par acclamation. Si plus de dix candidatures sont reçues, chaque candidat-e disposera d'une période de deux minutes pour s'adresser à l'assemblée. Au terme de ces allocutions, les congressistes seront appelés à voter pour dix candidats par scrutin secret.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.



Ghislaine Brunelle

Présidente du Comité des mises en candidature

**Samedi 16 novembre 2013**Proposition d'ordre du jour, 15<sup>e</sup> congrès biennal

Note : L'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets abordés et leur ordre de présentation.

**8 h Accueil et inscription****9 h 1. Ouverture**

Mot du président

**9 h 10 2. Élection**

2.1 Président-e d'assemblée

2.2 Secrétaire d'assemblée

**9 h 15 3. Adoption de l'ordre du jour**

**4. Adoption des règles de procédure / p. 8**

**5. Rapport de la présidente du comité des mises en candidature**

**9 h 35 6. Adoption des procès-verbaux**

6.1 14<sup>e</sup> congrès biennal 2011 / p. 11

6.2 Assemblée générale du 17 novembre 2012 / p. 25

**7. Rapport sur le suivi de la vie associative**

7.1 État de la représentativité / p. 37

Proposition / p. 43

7.2 Agenda des activités / p. 44

7.3 Suivi des résolutions du congrès / p. 51

**10 h 8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette****10 h 15 9. Affaires politiques et affaires relatives aux études / p.59**

9.1 Proposition sur l'ajout de la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université – Proposition 1 / p. 67

9.2 Proposition sur les recours des étudiants – Proposition 2 / p. 68

9.3 Proposition sur la représentativité sur le Conseil national des universités  
Proposition 3 / p. 69

9.4 Proposition pour des études sur l'éducation des adultes et sur la formation continue – Proposition 4 / p. 72

9.5 Proposition sur le développement de la formation à distance – Proposition 5/ p. 72

9.6 Proposition pour l'ajout d'un volet bourses pour les étudiants à temps partiel - Proposition 6 / p. 76

9.7 Proposition pour le comité FAVE Ageefep - Proposition 7 / p. 83

9.8 Proposition pour le maintien de l'adhésion à la FAEUQEP – Proposition 8 / p. 85

9.9 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein du MQAF – Proposition 9 / p. 86

9.10 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein de l'ACDEAULF – Proposition 10 / p. 86

9.11 Proposition de poursuivre l'implication de l'Ageefep au sein de l'ICÉA – Proposition 11 / p. 87

**11 h 55** 10. Rapport du comité des mises en candidature

**12 h 00** Dîner

**13 h 30** Fin de la période de mise en candidature  
pour les postes au conseil de direction

**13 h 30** 11. Les affaires financières / p. 93

11.1 Rapport des vérificateurs comptables  
pour l'exercice financier 2012-2013 / p. 99

Présentation par un représentant  
de la firme Gosselin et associés  
Proposition / p. 133

11.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice  
2013-2014 et 2014-2015  
Proposition / p. 133

**13 h 50** 12. Les affaires financières (suite)/ p. 119

12.1 Prévisions budgétaires pour les exercices  
financiers 2013-2014 et 2014-2015

- AGEEFEP / p. 121  
Proposition / p. 133

**14 h 30** 12.2 Prévisions budgétaires pour les exercices  
financiers 2013-2014 et 2014-2015

- La Brunante / p. 129  
Proposition / p. 133

**14 h 50** 13. Élections à la présidence (présentation de 5 minutes)

**15 h 05** 14. Présentation du prix reconnaissance de l'AGEEFEP  
Madame Manon Rivest

**15 h 15** 15. Résultat de l'élection à la présidence

**15 h 20** 16. Élections aux postes de vice-présidence (présentation de 3 minutes)

**15 h 50** 17. Référendum pour Quartier Libre / p.89

**16 h 10** 18. Résultats des élections aux postes de vice-président (3 postes)

**16 h 15** 19. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction

**16 h 20** 20. Élections aux postes du conseil de direction (10 postes, présentation de 2 minutes)

**16 h 50** 21. Tirage de prix de présence offert par nos partenaires

**17 h 10** 22. Résultats des élections au conseil de direction

**17 h 15** 23. Mot du président élu et présentation du nouveau conseil de direction

**17 h 20** 24. Clôture

**17 h 30** Cocktail de clôture, Resto-pub La Brunante

## Règles de procédure proposées

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il déclare son nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande: « Êtes-vous prêts à passer au vote? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix: « La décision du président est-elle maintenue? »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « question préalable » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « question préalable » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant: « Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale? » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers (2/3) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.  
Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers (2/3) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.  
b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre

la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.

12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
  - a) Ajournement (sujette à débat);
  - b) Suspension de séance (sujette à débat);
  - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
  - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
  - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
  - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
  - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité).

Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.

14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers (2/3) des voix.
15.
  - a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
  - b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
  - c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
  - d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.
17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.



## Procès-verbal du 14<sup>e</sup> congrès biennal de l'AGEEFEP

tenu le 19 novembre 2011 au Pavillon 3200 Jean-Brillant

### Étaient présent-e-s :

Samia Abbes, Mohammed Abra, Mawuli Agboli, Sylvie Albert Abderrahman Ambri Safia Ammar Khodja, Jean Kemly Augustin, Malika Benbarka, Nadine Boucher, Marie Josée Bouffard, Michel Boulay, Benoit Champigny, Nathalie Charles, Siham Chileg, Viviane Cholette, Claudette T. Cloutier, Valy Pierre Coulibaly, Nathalie Desjardins, Muriel Di Battista, Thierno Abdoulaye Diallo, Lucie Dionne, Annie Duchesne, Donat Stéphane Dupuis, Yvonne Ellis, Aïssatou Fall, Gyll Gagné, Stéphanie Hamel, Melissa Andrea Hernandez Pulido, Fatine Kabbaj, Papa Djibril Kanté, Adoma Marie-Claire Konin, Malika Laarossi, Hung-Minh Lam, Amélie Olivia Laplante, Sylvie Lavallée, Odette Lavigne, Yanick Lefebvre, Jean-François Lefebvre, Colin Lefebvre-Bouchard, Vincent-Carl Leriche, Patrick Lévesque, Marie Lourdes Louis, Claudine Magdalou, Said Makaci, Robert Martin, Louise Mercure, Céleste Méthot Richer, Noira Mézidor, Stephen Milhomme, Julie Monette, Poonoosami Mootin, Gracia Mouboli Bakonga, Issiakou Moustapha, Adler Achille Nkouka Nsonga, Alein Ortegon Gomez, Marie-Michelle Perreault, Marie Lourdes Royer, Shixin Shu, Ricardo Silva, Denis Sylvain, Brian Walter Szczepanik, Maimouna Togo, Nancy Valles, Marie-Andrée Veilleux.

Président :

M. Robert Martin

Présidente d'assemblée :

Me Ghislaine Chabot

Secrétaire d'assemblée :

M. Claude Garon

Présidente des élections :

Mme Ghislaine Brunelle

### 1. Ouverture

Mot du président

M. Robert Martin résume les principaux points qui seront abordés au cours de l'assemblée générale. Il insiste plus particulièrement sur les dossiers prioritaires de la reconnaissance des acquis, des baccalauréats qualifiés et des DESS, qui semblent en voie de déblocage après plusieurs années de stagnation. Il rappelle que ce déblocage n'est pas étranger à la venue de nouvelles équipes de direction et cela, tant au rectorat qu'à la Faculté de l'éducation permanente. Il souligne d'ailleurs que le doyen de la FEP, M. Christian Blanchette, sera présent pour prononcer une allocution avant l'ajournement du dîner. Il note enfin qu'au retour du dîner, on procédera à la remise du Prix reconnaissance du congrès biennal.

## 2. Élection

### 2.1 Président-e d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Michel Boulay, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot à titre de présidente d'assemblée.

### 2.2 Secrétaire d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Yanick Lefebvre, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon à titre de secrétaire d'assemblée.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Jean-François Lebevre, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. **Ouverture**
    - Mot du président
  2. **Élection**
    - 2.1 Président-e d'assemblée
    - 2.2 Secrétaire d'assemblée
  3. **Adoption de l'ordre du jour**
  4. **Adoption des règles de procédure**
  5. **Rapport de la présidente des élections**
  6. **Adoption des procès-verbaux**
    - 6.1 13<sup>e</sup> Congrès biennal 2009
    - 6.2 Assemblée générale du 20 novembre 2010
  7. **Rapport sur le suivi de la vie associative**
    - 7.1 État de la représentativité
    - 7.2 Agenda des activités
    - 7.3 Suivi des résolutions du congrès
  8. **Affaires politiques et affaires relatives aux études**
    - 8.1 RAC-BACC-DESS
    - 8.2 Droits de scolarité
    - 8.3 Travail en équipe
    - 8.4 Note pour la présente aux cours
    - 8.5 Reconnaissance des cours du certificat en droit
    - 8.6 FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM
    - 8.7 Nos affiliations
- Allocution du doyen de la FEP, M. Christian Blanchette**
9. **Rapport de la présidente des élections**
  - Remise du Prix reconnaissance du congrès de l'AGEEFEP**
  10. **Élections aux postes du comité exécutif**
  11. **Élections aux postes du conseil de direction**
  12. **Les affaires financières**

- 12.1 État des résultats de l'AGEEFEP et du café La Brunante pour l'exercice 2010-2011
  - 12.2 a) Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2010-2011  
b) Embauche d'une firme de vérification comptable pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013
  - 12.3 Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013
  - 12.4 Prévisions budgétaires de la Brunante pour les exercices 2011-2012 et 2012-2013
13. **Résultats des élections**
16. **Mot du président élu**
17. **Clôture**

#### 4. Adoption des règles de procédure

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Jean-François Lefebvre, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

#### 5. Rapport de la présidente des élections

Mme Ghislaine Brunelle, la présidente des élections, informe le congrès que, à la date limite prévue dans les Règlements généraux, cinq personnes ont posé leur candidature aux cinq postes du comité exécutif.

Pour ce qui est de l'élection des 10 directeurs et directrices, Mme Brunelle rappelle que la période de mise en candidature est ouverte jusqu'à 13 h 30. Les personnes intéressées n'ont qu'à remplir le formulaire de candidature et à obtenir l'appui de deux membres de l'Association.

#### 6. Adoption des procès-verbaux

##### 6.1 13<sup>e</sup> Congrès biennal 2009

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Michel Boulay, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du congrès biennal de 2009.

##### 6.2 Assemblée générale du 20 novembre 2010

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Sylvie Albert, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 novembre 2010.

#### 7. Rapport sur le suivi de la vie associative

##### 7.1 État de la représentativité

Ce document répertorie toutes les personnes qui ont représenté l'AGEEFEP à

la Faculté de l'éducation permanente, à l'Université de Montréal et de plusieurs organismes extérieurs à l'Université.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Viviane Cholette, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

## **7.2 Agenda des activités**

Ce document répertorie toutes les activités et réunions auxquelles a participé l'Association au cours de la dernière année. Il est déposé à titre d'information.

## **7.3 Suivi des résolutions du congrès**

Ce document explique les suites que l'Association a données aux résolutions adoptées au congrès de 2009 et à l'assemblée générale de 2010 ainsi que les résultats obtenus à ce jour. Le document est déposé à titre d'information.

## **8. Affaires politiques et affaires relatives aux études**

### **8.1 RAC-BACC-DESS**

M. Robert Martin rappelle que l'adoption d'une politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis ainsi que la création de baccalauréats qualifiés et de diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) à la FEP constituent les principales revendications de l'AGEEFEP et cela, depuis plusieurs années

Au cours de l'été, ajoute-t-il, le Conseil de direction a mis au point un plan d'action en quatre points en appui à ces revendications :

1. Une pétition électronique que les membres de l'Association sont invités à signer. À ce jour, cette pétition a recueilli 2 415 signatures. L'initiative est un succès indéniable.
2. La diffusion du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue, dont les recommandations sont conformes à nos revendications.
3. Le dépôt de la pétition à l'Assemblée universitaire en octobre, dépôt accompagné d'une demande au comité de l'ordre du jour d'inscrire l'étude du Rapport du comité ad hoc sur la formation continue dans les travaux ultérieurs de l'Assemblée.
4. Une campagne de sensibilisation des syndicats et des associations de l'Université

sur nos revendications relatives aux études.

M. Martin souligne que l'évolution de nos dossiers a été très rapide au cours des derniers mois. À titre d'exemple, la direction de l'Université déposera sous peu un projet de politique de la reconnaissance des acquis à l'Assemblée universitaire. Tant pour les baccalauréats qualifiés que pour les DESS, des pourparlers prometteurs ont lieu présentement entre les facultés. Dans ce contexte, le doyen de la Faculté souhaite que l'Association sursoie à son plan d'action pour un certain temps de façon à ne pas perturber la dynamique positive qui semble se dessiner.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Julie Monette, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP sursoie à l'application des points 2, 3 et 4 de son plan d'action pour appuyer ses revendications sur la reconnaissance des acquis, les baccalauréats qualifiés et les études supérieures à la FEP jusqu'au moment jugé opportun.

## 8.2 Droits de scolarité

Dans les sept années qui ont suivi le dégel des droits de scolarité, au début des années 90, le nombre d'étudiants à temps partiel a diminué d'environ 22 000 dans les universités québécoises, une situation qui ne s'est jamais totalement rétablie. L'AGEEFEP craint que la hausse des droits de scolarité de 1 625 \$ par année entraîne une répétition de ce scénario. Ces craintes sont notamment basées sur le fait qu'environ le tiers de nos membres ont des revenus annuels de moins de 20 000 \$. C'est pour cela, entre autres raisons, que l'Association s'est jointe au mouvement de protestation visant à faire annuler la hausse.

Ce mouvement risque cependant de s'accroître au cours du trimestre d'hiver 2012 et il n'y aurait rien d'étonnant qu'il y ait une grève étudiante dans de nombreux établissements. Si tel est le cas, l'AGEEFEP doit prévoir ce qu'elle fera.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Amélie Laplante, il est résolu à la majorité :

1. Que l'AGEEFEP s'oppose à l'augmentation des droits de scolarité de 1 625 \$, à raison de 325 \$ par année pendant cinq ans, et qu'elle revendique le gel de ces droits.
2. Que l'AGEEFEP se solidarise des éventuels moyens de pression que mettront en œuvre une majorité des étudiants de l'Université de Montréal à la suite

d'assemblées générales des diverses associations étudiantes.

3. Que, dans l'éventualité où une majorité d'étudiants de l'UdeM mettrait en œuvre des moyens de pression, par exemple une grève, les membres de l'AGEEFEP soient consultés par référendum et que l'Association se conforme au vote de la majorité.

### **8.3 Travail en équipe**

Un sondage effectué le printemps dernier a révélé que les travaux en équipe sont très fréquents à la FEP. Là où le bât blesse, c'est que dans 87 % de ces travaux, une même note est accordée à tous les membres de l'équipe.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Poonoosami Mootin, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP poursuive les discussions avec la direction de la FEP sur le travail en équipe en faisant valoir les points suivants:

1. La responsabilité de la Faculté à faire respecter le deuxième paragraphe de l'article 9.2a du Règlement des études de premier cycle, qui stipule que «chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective. »
2. Une indication claire, d'une façon ou d'une autre, que les étudiants auront à effectuer un travail en équipe. Cette indication devrait également préciser les modalités d'évaluation. Dans le cas, où l'octroi d'une même note serait accordée à tous les membres de l'équipe, la justification devrait être explicite.
3. La possibilité pour les étudiants d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe lorsque ce dernier n'est pas spécifiquement requis par la nature du cours.

### **8.4 Note pour la présente aux cours**

À moins que la nature du cours requière la participation des étudiants, le Règlement des études de premier cycle ne permet pas d'accorder une note pour la présence aux cours. Malgré cela, il y a toujours chaque année un certain nombre de cours où une note est accordée pour la présence, sans justification. Des discussions ont aussi été entreprises à ce sujet au comité conjoint.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Julie Monette, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP :

1. Demande à la direction de la Faculté de l'éducation permanente de rappeler aux chargés de cours que, sauf exception, le Règlement des études de premier

cycle ne permet pas l'octroi d'une note pour la présence aux cours.

2. Demande que, dans les cas des cours où la présence des étudiants est requise, cela soit inscrit dans l'offre de cours et dans le plan de cours.

### **8.5 Reconnaissance des cours du certificat en droit**

Dans les années 90, l'AGEEFEP a intenté une poursuite judiciaire contre l'UQÀM, qui refusait d'accorder des équivalences de cours aux étudiants du Certificat en droit de la FEP qui avaient obtenu leur admission au baccalauréat en droit de l'UQÀM. L'Association a été déboutée en justice, mais la poursuite a eu des répercussions politiques importantes, car on était alors à l'époque des États généraux sur l'éducation. L'UQÀM est finalement revenue sur sa décision et on croyait le problème définitivement réglé.

Ce n'est plus le cas, car cet établissement a ramené ses restrictions sur la reconnaissance de cours provenant du certificat en droit de la FEP. Nous ne pouvons accepter cette politique puisque l'Association fait depuis plusieurs années la promotion de la reconnaissance des acquis scolaires et expérientiels.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Audette Lavigne, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP mette en œuvre tous les moyens, y compris le recours aux tribunaux, pour forcer l'UQÀM, l'Université de Sherbrooke et éventuellement d'autres établissements à revenir sur leur décision de ne pas reconnaître les cours du Certificat en droit de la FEP dans leur Baccalauréat en droit.

### **8.6 FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM**

M. Robert Martin rappelle que le Fonds d'amélioration de la vie étudiante a été créé en 2009. Il est constitué de la cotisation de 25 \$ par trimestre qui est facturé à tous les étudiants de l'UdeM, mais dont il est possible d'être exempté en remplissant un formulaire en ligne.

Chacune des trois dernières années, l'argent recueilli auprès des étudiants de la FEP a permis de distribuer 100 000 \$, dont les trois quarts en bourses d'accessibilité aux études. Le congrès est invité à reconduire cette répartition.

Sur proposition du comité exécutif, appuyé par M. Patrick Lévesque, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire la répartition suivante des fonds disponibles : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

## 8.7 Nos affiliations

### 1. La FAEUQEP

Outre l'AGEEFEP, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) regroupe l'Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEHCUQTR) et la McGill Association of Continuing Education Students (MACES).

La Fédération a été créée au début des années 90 et elle constitue la voix nationale des étudiants adultes de l'Université. C'est par la Fédération que l'AGEEFEP peut participer aux grands débats sur l'éducation des adultes et sur l'université.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Thierno Abdoulaye Diallo, il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).

### 2. Le MQAF

Le Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF) est un jeune organisme créé en 2005, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation. Il entend regrouper les étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. L'AGEEFEP a joué un rôle central dans la création du MQAF et il est aussi très actif dans l'organisation du Colloque des adultes en formation, qui se tient chaque année à la fin de mars ou au début d'avril.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Jean-François Lefebvre, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant financièrement à l'organisation du colloque annuel des adultes en formation qui se tient chaque printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.

### 3. L'ACDEAULF

Un carrefour de réflexion et d'échange pour les praticiens et les responsables de l'éducation des adultes dans les universités francophones du Canada. Ainsi peut-on définir l'Association canadienne de l'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Jean Kemly Augustin, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).

#### 4. L'ICÉA

L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) a célébré en 2011 son 60<sup>e</sup> anniversaire. La force de l'Institut, c'est de regrouper un large éventail de personnes engagées dans les diverses formes d'éducation, formelles et informelles : les groupes populaires et les groupes communautaires, les étudiants adultes, les commissions scolaires, les cégeps et les universités, les grandes centrales syndicales ainsi que les professionnels et chercheurs en éducation des adultes. C'est d'ailleurs à l'ICÉA que le gouvernement du Québec a confié la responsabilité et le budget de la Semaines québécoise des adultes en formation.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Yanick Lefebvre, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).

#### 5. CIAE

Des groupes engagés en éducation des adultes, des organisations non gouvernementales, des chercheurs universitaires et des personnes engagées en éducation des adultes font partie de cet organisme international. Une réunion se tient tous les quatre ans pour faire le point sur l'évolution des systèmes d'éducation des adultes dans le monde et dégager des priorités d'action pour les quatre années subséquentes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Szczepanik, il est résolu à l'unanimité que que l'AGEEFEP maintienne son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).

#### **Allocution du doyen de la FEP, M. Christian Blanchette**

Créer de nouveaux programmes, réviser les programmes existants et se brancher sur la communauté. Telles sont les priorités que M. Christian Blanchette, le doyen de la FEP depuis le mois d'avril 2011, a exposées dans son allocution au congrès de l'AGEEFEP.

Lui-même un spécialiste de l'enseignement à distance, M. Blanchette a pour projet d'élargir le champ d'action de la Faculté, entre autres par le développement de la formation en ligne. Son projet comporte un volet international,

particulièrement en Europe.

Au grand plaisir des congressistes et des dirigeants de l'Association, le doyen a indiqué qu'il a aussi dans ses cartons la création de baccalauréats qualifiés par cumul de certificats et l'entrée de la FEP dans le champ des études supérieures, dont elle a été jusqu'à maintenant exclue. Deux projets de DESS sont d'ailleurs sur la planche en dessin, un en journalisme et l'autre en formation des adultes en milieu de travail.

M. Blanchette en est convaincu : l'Université de Montréal a besoin de la FEP pour sa pertinence sociale.

#### **9. Rapport de la présidente des élections**

La présidente des élections, Mme Ghislaine Brunelle, rappelle aux personnes présentes qu'elles ont jusqu'à 13 h 30 pour poser leur candidature au Conseil de direction.

#### **Remise du Prix reconnaissance du congrès de l'AGEEFEP**

Depuis 2009, le congrès biennal remet un Prix reconnaissance à une personne qui s'est distinguée par son engagement en faveur de l'éducation des adultes à l'Université de Montréal.

Cette année, le prix a été remis à M. Pierre Paquet. Sociologue de formation, M. Paquet est un chercheur reconnu en éducation des adultes et il a notamment occupé les postes de directeur du Bureau de recherche et de développement de la Faculté de l'éducation permanente avant de devenir secrétaire de cette même Faculté.

Dans son allocution, M. Paquet a loué le travail de l'Association depuis sa création, en 1985. Il a surtout vanté son action dans la période de 1997 à 2010, une période, a-t-il dit, « où les documents de l'AGEEFEP avaient plus de pertinence que ceux de la Faculté ».

M. Paquet est le deuxième récipiendaire du Prix reconnaissance, la première ayant été Mme Marie-José Rivest, qui a été ombudsman de l'Université de Montréal pendant 8 ans.

#### **10. Élections aux postes du comité exécutif**

Seulement cinq personnes ont posé leur candidature aux cinq postes du comité exécutif, souligne la présidente des élections. Elles seront donc déclarées élues.

#### **11. Élections aux postes du conseil de direction**

Au Conseil de direction, souligne la présidente des élections, 12 personnes ont

posé leur candidature et il y aura donc un scrutin puisque seulement 10 sièges sont disponibles. Chaque personne disposera de trois minutes pour faire valoir sa candidature.

La présidente des élections ayant rejeté sa candidature parce qu'elle a été déposée peu après l'heure limite et qu'elle n'était pas dûment enregistrée au congrès, une personne demande à la présidente d'assemblée la permission d'en appeler au congrès de cette décision, tel que le prévoient les règles des assemblées délibérantes.

Après explications de la part du membre, la présidente d'assemblée reçoit l'appel et souligne que l'accord des deux tiers des congressistes est requis pour que la candidature soit autorisée. Une fois le vote pris, la majorité des deux tiers est acquise et la candidature de la personne est autorisée.

## **12. Les affaires financières**

### **12.1 État des résultats de l'AGEEFEP et du café La Brunante pour l'exercice**

#### **2010-2011**

Pour l'AGEEFEP, souligne M. Denis Sylvain, l'état des résultats du dernier exercice financier fait état d'un surplus de 58 782 \$. Cela est dû à une contribution imprévue de 25 000 \$ de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ), avec qui l'Association a conclu une entente de cinq ans sur le régime d'assurance santé et dentaire et à des revenus de cotisation plus élevés que prévu. De plus, les dépenses ont été moins élevées que prévu en raison d'un congé de maladie à long terme d'une employée de l'Association.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Walter Szczepanik, il est résolu de recevoir l'état des résultats de l'AGEEFEP pour l'exercice financier 2010-2011.

En ce qui concerne le café bar La Brunante, l'exercice s'est terminé avec un déficit de 4 022 alors qu'un surplus de 1 698 \$ avait été prévu. Les six semaines d'opération perdues en raison des travaux de réfection du Pavillon 3200 Jean-Brillant expliquent ce déficit.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Nathalie Desjardins, il est résolu de recevoir l'état des résultats de La Brunante pour l'exercice financier 2010-2011.

### **12.2 a) Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2010-2011**

Une représentante de la firme Gosselin & Associés explique le Rapport

des vérificateurs et répond aux questions des congressistes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Brian Walter Szczepanik, il est résolu de recevoir le rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2010-2011.

**b) Embauche d'une firme de vérification comptable pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013**

Il y a lieu de retenir les firmes d'un service de vérification comptable pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Vincent-Carl Leriche, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin & associés pour la vérification des états financiers des années 2011-2012 et 2012-2013.

**12.3 Prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013**

Pour les deux prochains exercices financiers, l'Association table sur une stabilité des revenus de cotisation au niveau de ce qu'ils ont été en 2010-2011, soit 486 056\$. Elle ne pourra cependant pas compter sur une contribution de 25 000\$ comme celle provenant de l'ASEQ. Pour ce qui est des dépenses, des hausses salariales de 4 % et de 3 % ont été consentis aux employé et il faut prévoir le retour de l'employée qui était en congé de maladie.

Ces facteurs ont pour conséquence que des déficits respectifs de 25 911\$ et de 23 731\$ sont prévus au cours des deux prochains exercices. Ces déficits seront cependant absorbés par le surplus de 58 782\$ de l'année 2010-2011, ce qui laissera un surplus de 9 140\$ si l'on considère l'ensemble des trois années.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée M. Jean-François Lefebvre, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013.

**12.4 Prévisions budgétaires de la Brunante pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013**

Les travaux du Pavillon Jean-Brillant étant maintenant terminés, il y a lieu d'espérer des jours meilleurs pour les finances de La Brunante. Les resserrements successifs des dépenses et de l'ensemble des opérations au cours des dernières années ainsi que l'atteinte de l'objectif d'un coût des marchandises équivalant à 42 % du prix de vente permettent de prévoir

des bénéfices après amortissement de 10 515 \$ en 2011-2012 et de 8 645 \$ en 2012-2013.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Marie Lourdes Louis, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 2011-2012 et 2012-2013.

### 13. Résultat des élections

Mme Ghislaine Brunelle dévoile les résultats des élections. Au comité exécutif, seulement cinq personnes avaient posé leur candidature aux cinq postes disponibles et elles sont donc déclarées élues. Il s'agit de M. Robert Martin, président; M. Denis Sylvain, secrétaire général ainsi que Mmes Nadège Alonso, Yvonne Ellis et Fatine Kabbaj, vice-présidentes.

Les dix personnes suivantes ont par ailleurs été élues au Conseil de direction : Mme Samia Abbès, M. Mawuli Agboli, Mme Claudette T. Cloutier, Mme Muriel Di Battista, Mme Lucie dionne, M. Stéphane Dupuis, M. Gyll Gagné, M. Yanick Lefebvre, M. Vincent-Carl Leriche et M. Poonoosami Mootin.

Trois autres candidats, qui n'ont pas été élus, sont des substituts qui pourraient être appelés au Conseil dans l'éventualité où un siège deviendrait vacant. Dans l'ordre, il s'agit de M. Michel Boulay, M. Brian Walter Szczepanik et Mme Sylvie Albert.

### 14. Mot du président élu

M. Robert Martin remercie encore une fois les congressistes de leur participation. Il les assure que l'Association mettra tout en œuvre pour réaliser les mandats qu'a votés le congrès.

### 15. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Yvonne Ellis, appuyée par M. Yanick Lefebvre, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

Le secrétaire général,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Robert Martin

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le \_\_\_\_\_



## Procès-verbal de la 14<sup>e</sup> assemblée générale

tenue le 17 novembre 2012, à 9 h 30 à la cafétéria du pavillon 3200 Jean-Brillant

### Étaient présent-e-s :

Monique Adans, Nadège Alonso, Driss Amhani, Loréna-Faïrouza Attoumani, Janick Bruneau-Boyer, Benjamin Brunot, Amélie Cabana-Lacombe, Karine Chwaliszewski Gabriel, Claudette T. Cloutier, Muriel Di Battista, Lucie Dionne, Yvonne Ellis, Aïssatou Fall, Gyll Gagné, Vincent Guérard, Valerie Jose, Fatine Kabbaj, Vincent Leclair, Yanick Lefebvre, Robert Martin, Laurent Bienvenu Memevegni, Poonoosami Mootin, Anne Petitclerc, Denis Sylvain, André Blondel Tonleu Mendou

Présidente d'assemblée :  
Mme Ghislaine Chabot

Secrétaire d'assemblée :  
M. Claude Garon

### 1. Ouverture

L'assemblée est ouverte à 9 h 45.

### 2. Élection d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition de M. Robert Martin, appuyée par M. Vincent Guérard, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée et M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Monique Adans, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

#### 1. Ouverture

#### 2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

2.2 Secrétaire d'assemblée

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

#### 4. Adoption des règles de procédure

#### 5. Adoption du procès-verbal du 14<sup>e</sup> congrès biennal 2011

**6. Rapport sur le suivi de la vie associative**

- 6.1 État de la représentativité / Proposition
- 6.2 Agenda des activités
- 6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2011

**7. Affaires politiques et affaires relatives aux études**

- 7.1 Proposition - Participation à la préparation d'un mémoire de la FAEUQEP pour le Sommet sur les universités
- 7.2 Proposition - Reconnaissance des équivalences de cours (3 propositions)
- 7.3 Proposition - Répartition du Fonds FAVE-AGEEFEP-FAECUM-UdeM
- 7.4 Modifications aux règlements généraux

Le Conseil de direction de l'Ageefep propose à l'assemblée générale d'adopter certaines mises à jour des règlements généraux, mises à jour rendues nécessaires suite à l'évolution des technologies. Voir paragraphes soulignés :

**Chapitre I**, Conseil de direction, Fonctionnement, article 44, alinéa n), page 18; article 46, Réunion extraordinaire, page 18.

**Chapitre I**, Comité exécutif, Fonctionnement, article 62, Réunion extraordinaire, page 21

**8. Les affaires financières**

- 8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2011-2012 / Présentation / Proposition
- 8.2 État des résultats de l'Ageefep et du café La Brunante pour l'exercice 2011/2012
- 8.3 Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2012-2013 de l'Ageefep Présentation / Proposition
- 8.4 Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2012-2013 du café La Brunante Présentation p. 117 / Proposition

**9. Clôture****4. Adoption des règles de procédure**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Aïssatou Fall, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure telles que proposées.

**5. Adoption du procès-verbal du 14<sup>e</sup> congrès biennal 2011**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Vincent Guérard, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 14<sup>e</sup> congrès biennal.

**6. Rapport sur le suivi de la vie associative****6.1 État de la représentativité / Proposition**

Ce document répertorie toutes les personnes qui représentent l'Association dans les nombreux comités et instances de l'Université, de la Faculté de l'éducation permanente et des organismes externes.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Janick Bruneau-Boyer, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des dernières années.

## 6.2 Agenda des activités

Ce document répertorie tous les événements et réunions auxquels a participé l'Association au cours de la dernière année.

## 6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2011

Comme l'indique son nom, ce document explique l'évolution des résolutions qui ont été votées au cours du congrès biennal de 2011.

## 7. Affaires politiques et affaires relatives aux études

### 7.1 Proposition – Participation à la préparation d'un mémoire de la FAEUQEP pour le Sommet sur les universités

M. Robert Martin rappelle qu'un Sommet sur l'enseignement supérieur aura lieu au cours des prochains mois. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) présentera un mémoire pour faire valoir les aspects particuliers de l'éducation des adultes, l'éducation permanente et la formation continue.

Dans cette perspective, la Fédération considère qu'il est souhaitable que toutes les associations étudiantes d'adultes participent à la confection de ce mémoire même si elles ne sont pas membres de la Fédération.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Anne Petitclerc, il est résolu à l'unanimité :

1. Que l'AGEEFEP appuie la FAEUQEP dans ses efforts pour inciter toutes les associations d'étudiants de l'éducation permanente dans les universités à participer à la confection d'un mémoire commun.
2. Que l'AGEEFEP, dans les travaux de préparation de ce mémoire, propose de traiter notamment des questions suivantes : les campus satellites, la publicité, les liens entre l'université et les milieux dans la confection des programmes de formation continue, les équivalences de cours, la reconnaissance des acquis expérimentiels et l'aide financière aux études.
3. Que, sur la question des droits de scolarité, l'AGEEFEP propose le gel dans une perspective de gratuité scolaire.

### 7.2 Proposition – Reconnaissance des équivalences de cours

Pas à pas, rappelle M. Robert Martin, la Faculté de l'éducation permanente (FEP) est à implanter un système de reconnaissance des acquis expérimentiels. Or, au même moment, les universités ont toujours des pratiques restrictives injustifiables en ce qui a trait à l'octroi d'équivalences pour des cours réussis

dans le système universitaire. C'est notamment le cas de l'Université du Québec à Montréal, qui ne reconnaît pas les cours du Certificat en droit de la FEP aux étudiants qui obtiennent leur admission au baccalauréat en droit de cet établissement. Il s'agit pourtant de cours identiques, souvent donnés par les mêmes enseignants avec la même documentation.

Cette situation ne peut durer, d'où la proposition suivante.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Karine Chwaliszewski Gabriel, il est résolu à l'unanimité :

1. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que la CRÉPUQ créent un mécanisme crédible auquel les étudiants à qui on a refusé des équivalences de cours puissent recourir pour faire appel des décisions qu'ils considéreraient injustes.
2. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que la CRÉPUQ enjoignent l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) d'abolir sa politique discriminatoire de non reconnaissance des cours du Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal au Baccalauréat en droit de l'UQÀM.
3. Que tous les étudiants à qui on a refusé des équivalences au baccalauréat en droit de l'UQÀM pour des cours réussis au Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente obtiennent un remboursement des droits de scolarité de tous ces cours.

### **7.3 Proposition – Répartition du Fonds FAVE-AGEEFEP-FAECUM-UdeM**

Depuis l'année 2009-2010, l'AGEEFEP est en mesure de distribuer une somme annuelle de 100 000 \$ grâce aux cotisations de 25 \$ par trimestre que de nombreux étudiants et étudiantes de la FEP versent sur une base volontaire. Jusqu'à maintenant, 75 % de cette somme a été consacrée à l'octroi d'une quarantaine de bourses d'accessibilité aux études; une tranche de 15 % a été utilisée pour de l'aide financière aux étudiants de la FEP qui souhaitent participer à des stages, congrès et colloques; l'autre tranche de 10 % contribue à l'amélioration des espaces consacrés à la vie étudiante. Le Conseil de direction estime que cette répartition est opportune et équitable et il souhaite donc la reconquérir.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Vincent Leclair, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2012-2013, la réparti-

tion suivante des fonds disponibles, soit 100 000 \$ : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

#### **7.4 Modifications aux règlements généraux**

En raison de l'évolution des technologies, il y a lieu d'effectuer certaines mises à jour des Règlements généraux pour autoriser la tenue de réunions à distance du Conseil de direction et du Comité exécutif lorsque les circonstances le requièrent.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Benjamin Brunot, il est résolu à l'unanimité d'amender les points suivants des Règlements généraux, qui se liront dorénavant ainsi :

##### Chapitre I, Conseil de direction, Fonctionnement,

article 44 (fonctions du conseil d'administration), alinéa n) : de décider de la tenue d'une consultation référendaire auprès des membres, cette consultation pouvant se tenir par courrier conventionnel ou par courrier électronique. Le conseil en établit les modalités et s'assure du respect de la confidentialité article 46, Réunion extraordinaire : En cas d'urgence exceptionnelle le conseil peut être consulté par voie électronique (courriel), une telle consultation devant être considérée comme la tenue d'un conseil de direction et être inscrite à un procès-verbal.

##### Chapitre I, Comité exécutif, Fonctionnement,

article 62, Réunion extraordinaire : En cas d'urgence exceptionnelle le Comité exécutif peut être consulté par voie électronique (courriel), une telle consultation devant être considérée comme la tenue d'une séance du comité exécutif et être inscrite à un procès-verbal.

## **8. Les affaires financières**

### **8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2011-2012 /**

#### **Présentation / Proposition**

Mme Patricia Leblanc, de la firme de vérification comptable Gosselin & associés, explique les grandes lignes du Rapport et répond aux questions des membres.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Vincent Leclair, il est résolu à l'unanimité de recevoir le Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2011-2012, tel que préparé par la firme Gosselin & associés.

## 8.2 État des résultats de l'AGEEFEP et du café La Brunante pour l'exercice 2011/2012

Selon les prévisions budgétaires adoptées au dernier congrès biennal, rappelle M. Denis Sylvain, l'année 2011-2012 devait se clore par un déficit de 25 911 \$. Il n'a été finalement que de 3 497 \$, même si les revenus ont été de 5 000 \$ inférieurs aux prévisions. L'explication tient à la gestion serrée des dépenses, qui se sont chiffrées à 531 279 \$ alors qu'on prévoyait qu'elles seraient de 558 487 \$.

Pour ce qui est du café-bar La Brunante, les ventes ont été inférieures de 10 000 \$ aux prévisions, ce qui s'explique notamment par l'annulation de nombreux cours pendant le « printemps érable », si bien que l'année financière s'est terminée par un déficit de 6 828 \$.

## 8.3 Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2012-2013 de l'AGEEFEP

### Présentation / Proposition

Pour l'année 2012-2013, toujours selon M. Sylvain, on prévoit que les revenus seront de 543 606 \$ et les dépenses de 568 404 \$, d'où un déficit de 24 798 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée Mme Monique Adans, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées de l'AGEEFEP pour l'année 2012-2013.

## 8.4 Prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2012-2013 du café

### La Brunante

En ce qui concerne le café-bar La Brunante, on prévoit qu'une année sans grève étudiante et un resserrement des contrôles administratifs permettront de clore les opérations avec un bénéfice après amortissement de 11 942 \$ en 2012-2013.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Benjamin Brunot, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires révisées du café-bar La Brunante pour l'année 2012-2013.

## 9. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Vincent Guérard, appuyée par Mme Yvonne Ellis, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée.

Le président,

Le secrétaire général,

\_\_\_\_\_

Robert Martin

\_\_\_\_\_

Denis Sylvain

Procès-verbal adopté le \_\_\_\_\_





## LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

ACDEAULF	Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française
ACFAS	Association canadienne-française pour l'avancement des sciences
AETELUQ	Association des étudiants de la Télé-université à l'Université du Québec
AG	Assemblée générale
AGA	Assemblée générale annuelle
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AGEEFEP	Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente
AGEHCUQTR	Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières
AGEUQO	Association générale des étudiants de l'Université du Québec en Outaouais
AQIFGA	Association québécoise des intervenants en formation générale des adultes
ASEQ	Alliance pour la santé étudiante au Québec
AU	Assemblée universitaire
BEED	Bureau d'études et de développement
BIMH	Bureau d'intervention en matière de harcèlement
CA	Conseil d'administration
CACC	Comité d'accréditation d'élèves ou d'étudiants
CAHCSF	Comité ad hoc de consultation sur la situation financière de l'UdeM
CANO	Cotisation automatique non obligatoire
CASUM	Coalition des Associations et des Syndicats de l'Université de Montréal
CCA	Conseil canadien sur l'apprentissage
CCAFÉ	Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
CCAPSR	Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables
CCRTI	Comité consultatif sur les ressources technologiques et informationnelles
CCSTI	Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information
CDEACF	Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine
CE	Comité exécutif
CEFES	Centre d'études et de formation en enseignement supérieur
CEPSUM	Centre d'éducation physique et sportif de l'Université de Montréal

CIEA	Conseil international pour l'éducation des adultes
CISM	Communication du Versant Nord : Radio étudiante
CLIFAD	Comité de liaison interordres en formation à distance
CO	Comité organisateur
COCAL	Chicago coalition of contingent academic labor
CODI	Conseil de direction de l'AGEEFEP
COFRM	Comité sur l'offre de formation en région métropolitaine
COMET	Commission des études
COMUTIC	Comité des utilisateurs des TIC (Technologies de l'information et de la communication)
CONFEP	Conseil de la Faculté de l'éducation permanente
CPSF	Conseil permanent du statut de la femme à l'Université de Montréal
CQAF	Colloque québécois des adultes en formation
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CSEDC	Centre de soutien aux études et de développement de carrière
CSMO-ÉSAC	Comité sectoriel main d'oeuvre, économie sociale et action communautaire
DFGA	Direction de la formation générale des adultes
DG	Directeur général ou directrice générale
DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
DI	Direction des immeubles
DGTIC	Direction générale des technologies de l'information et de la communication
FAC	Fédération autonome du collégial
FAE	Fédération autonome de l'enseignement
FAECUM	Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal
FAEUQEP	Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente
FAS	Faculté des arts et des sciences
FAVE	Fonds d'amélioration à la vie étudiante
FECQ	Fédération étudiante collégiale du Québec
FEP	Faculté de l'éducation permanente
FEUQ	Fédération étudiante universitaire du Québec
FNEEQ	Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec

FSQ	Forum social québécois
GAPS	Gestion appliquée à la police et à la sécurité
GEE	Groupe sur l'évaluation de l'enseignement
GEP	Groupe de travail sur l'évaluation des programmes
GSS	Gestion des services de santé
ICÉA	Institut de coopération pour l'éducation des adultes
IE	Initiatives étudiantes
MACES	McGill Association of Continuing Education Students
MELS	Ministère de l'Éducation du Loisir et des Sports
MESRST	Ministère des études supérieures, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OLC	Ontario Literacy Coalition
PGI	Progiciel de gestion intégré
PRIÉ	Politique de reconnaissance de l'implication étudiante
RAC	Reconnaissance des acquis
SAC	Service des activités culturelles
SAE	Services aux étudiants
SAHC	Service d'action humanitaire et communautaire
SCCCUM	Syndicats des chargées et chargés de cours de l'UdeM
SCENA	Sous-comité sur les environnements numériques d'apprentissage
SCPC	Sous-commission du premier cycle
SCUTC	Sous-comité sur l'utilisation des technologies en classe
SOCP	Service d'orientation et de consultation psychologique
SOFÉDUC	Société de formation et d'éducation continue
SQAF	Semaine québécoise des adultes en formation
SST	Santé et sécurité au travail
TASA	Toronto Adult Student Association
TPN	Table des partenaires nationaux
TPU	Table des partenaires universitaires
UdeM	Université de Montréal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



## **État de la représentativité**

## État de la représentativité

### INSTANCES de l'AGEEFEP

#### / Conseil de direction

Samia Abbes  
Mawuli Agboli  
Michel Boulay  
Muriel Di Battista  
Claudette T. Cloutier  
Lucie Dionne  
Gyll Gagné  
Yannick Lefebvre  
Poonosami Mootin  
Brian Szczepanik

#### / Comité exécutif

Nadège Alonso, depuis 2011  
Yvonne Ellis  
Fatine Kabbaj  
Robert Martin  
Denis Sylvain

### INSTANCES UNIVERSITAIRES

#### / Conseil d'administration de l'Université de Montréal

M. Denis Sylvain

#### Comité de gouvernance

M. Denis Sylvain

#### Comité de la planification

M. Denis Sylvain

#### Comité de sélection de l'ombudsman

M. Denis Sylvain

#### Comité de sélection du doyen de la FEP

M. Denis Sylvain

#### Comité des ressources humaines

M. Denis Sylvain

#### Comité de suivi du P.G.I.

M. Denis Sylvain

#### Comité institutionnel d'évaluation des programmes

M. Denis Sylvain

#### Sous-comité sur l'utilisation des nouvelles technologies

M. Denis Sylvain

**Groupe de réflexion sur la qualité de l'environnement académique**

M. Denis Sylvain

**Comité de suivi de l'amélioration de la vie étudiante (FAVE / UdeM)**

M. Denis Sylvain

**Comité de la rentrée**

M. Denis Sylvain

**Comité d'orientation et de communication académique (COCA)**

Mme Fatine Kabbaj

**/Comités du recteur**

**Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants**

M. Robert Martin

**Comité consultatif des systèmes et technologies de l'information**

M. Denis Sylvain

**Sous-comité - environnements numériques d'apprentissage**

M. Denis Sylvain

**Sous-comité - utilisation des technologies en classe**

M. Denis Sylvain

**Comité consultatif sur la qualité de l'enseignement**

Mme Fatine Kabbaj

**Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE / FEP)**

M. Robert Martin

**Comité sur la conciliation études-famille**

Mme Fatine Kabbaj

**/ Assemblée universitaire**

M. Robert Martin, Mme Yvonne Ellis remplacée par Mme Nadège Alonso

**Comité universitaire prévu dans la Politique sur les droits des étudiantes et des étudiants**

M. Robert Martin

**Comité permanent de la politique linguistique**

Mme Fatine Kabbaj

**Comité de la diversité culturelle**

Mme Fatine Kabbaj

**Table d'échange sur la vie étudiante**

M. Robert Martin

**Comité permanent sur le statut de la femme à l'Université de Montréal**

Mme Yvonne Ellis

**Comité consultatif sur les bibliothèques**

Mme Yvonne Ellis

**Comité consultatif sur les achats et placements socialement responsables**

Mme Yvonne Ellis

**Comité consultatif sur l'environnement**

Mme Yvonne Ellis

**Comité PRIÉ (Politique de reconnaissance de l'implication étudiante)**

M. Denis Sylvain

**Comité sur la prévention et le harcèlement**

Mme Yvonne Ellis

**Comité de la région métropolitaine**

M. Robert Martin

**/ Commission des études**

M. Robert Martin

**Sous-commission du premier cycle**

Mme Nadège Alonso remplacée par Mme Fatine Kabbaj

**Groupe d'évaluation de l'enseignement**

M. Denis Sylvain

**Conseil des études de premier cycle**

M. Robert Martin

**Comité institutionnel d'évaluation des programmes**

Mme Fatine Kabbaj

**FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

**/ Conseil de la Faculté de l'éducation permanente**

M. Denis Sylvain, Mme Fatine Kabbaj, Mme Muriel DiBatista

**Comité conjoint AGEEFEP-FEP**

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain et M. Claude Garon

**Comité de suivi de l'évaluation de l'enseignement de la FEP**

M. Robert Martin et M. Claude Garon

**Comité d'amélioration à la vie étudiante de la FEP**

M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

**Comité de Reconnaissance des acquis et de soutien à la persévérance aux études**

M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

**Comité paritaire de la collation des grades**

M. Denis Sylvain, Mme Johanne Dupuis

**Comité sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants de la FEP**

Mme Muriel Di Battista

**SERVICES AUX ÉTUDIANTS**

**/ Conseil des Services aux étudiants**

M. Denis Sylvain et M. Robert Martin

**Comité de relance des Services aux étudiants**

M. Denis Sylvain

**Comité de la campagne des paniers de Noël**

Mme Johanne Dupuis

**Comité organisateur de la semaine interculturelle**

Mme Fatine Kabbaj

**/ Centre sportif ( CEPSUM )**

**Conseil d'administration**

M. Normand Bélisle

**Comité des programmes et activités sportives et académiques du C.A. du CEPSUM**

M. Normand Bélisle

**/ Radio étudiante ( CISM )**

**Conseil d'administration**

Vacant

**Assemblée générale**

Vacant

**/ Comité d'attribution des bourses ASEQ**

Mme Fatine Kabbaj

**NOS AFFILIATIONS**

**/ CASUM (Coalition des associations et des syndicats de l'UdeM)**

M. Robert Martin et Mme Yvonne Ellis, remplacée par Mme Nadège Alonso

**/ MQAF (Mouvement québécois des adultes en formation) :**

**Assemblée générale**

M. Robert Martin, Mme Fatine Kabbaj et Mme Nadège Alonso

**Conseil d'administration**

M. Robert Martin

**Comité organisateur du Colloque de la Semaine québécoise  
des adultes en formation**

M. Robert Martin, M. Normand Bélisle,  
Mme Johanne Dupuis, M. Claude Garon,

**/ FAEUQEP (Fédération des associations étudiantes universitaires du  
Québec en éducation permanente)**

**Assemblée générale**

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain,  
M. Normand Bélisle, Mme Yvonne Ellis

**Conseil d'administration**

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain

**Comité exécutif**

M. Robert Martin et M. Denis Sylvain

**/ UNESCO - Commission sectorielle de l'éducation**

M. Denis Sylvain

**/ Table des partenaires universitaires**

M. Denis Sylvain

**/ ACDEAULF (Association canadienne de l'éducation des adultes dans les  
universités de langue française) :**

**Assemblée générale**

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain et M. Claude Garon, Mme Fatine Kabbaj

**Conseil d'administration**

M. Denis Sylvain

**Comité exécutif**

M. Denis Sylvain

**Comité organisateur des journées d'études**

M. Denis Sylvain

**/ ICEA (Institut de coopération pour l'éducation des adultes)**

**Assemblée générale**

M. Robert Martin, M. Denis Sylvain, Mme Yvonne Ellis et M. Claude Garon,  
Fatine Kabbaj

**Conseil d'administration**

M. Robert Martin

**Comité organisateur du Colloque de la Semaine québécoise des adultes  
en formation**

M. Robert Martin

## CONSEILS DE PROGRAMME

### Représentants étudiants dans les conseils de programme

#### Coopération internationale :

Linda Bourassa  
Carla Rivadeneira  
Ariane Breault  
Michele Powell

#### Criminologie :

Philippe Lauzon  
Marieève Bourget

#### Droit :

Lorena Attoumani  
Benjamin Bruno  
Vincent Guérard  
Valérie José

#### Français langue seconde :

Liliane Rosa Cachicatari  
Maria Teresa Gonzalez Lamas  
Suel Hee Lee

#### Intervention auprès des jeunes :

Pierre-Phéol Gouraige  
Mélicca Lamoureux  
Caroline Quarre  
Anne Petitclerc

#### Intervention en déficience intellectuelle :

Guylène Romain

#### Journalisme :

Fanny Bourrel  
Joannie Roberge  
Nafi Alibert

#### Publicité :

Adrien Gumucio  
Hai Tran

#### Rédaction :

Laurence Cardinal  
Philippe Hudon  
Mathieu Régnier  
Jacques Renaud

#### Relations industrielles :

Janick Bruneau-Boyer  
Gabriel K. Chwaliszewski  
Marie-Ève Clément  
Éric Therrien

#### Santé et sécurité du travail :

Driss Amhani  
Bruno Janvier  
Laure Larizza  
Isabelle Lavoie

#### Traduction :

Claude Couillard  
Marie-Line Perrier Legris  
Hélène Saint-Denis  
Gabrielle Payette

Mise à jour le 22 octobre 2013

#### ► Proposition:

Il est proposé de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

## Agenda des activités

Ageefep / Agenda des activités

# Septembre 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			Renc. TPU Rentrée universitaire	Kiosques d'accueil		1
2	3 Férié	4 Renc SCCUM Kiosques d'accueil	5 Kiosques d'accueil	6	7	8 C.A. MQAF
9	10 Comité PGI Kiosques d'accueil	11 Renc CASUM C.A. ICÉA	12 Cocktail du Recteur Enc UNESCO	13 Renc. des SAE Renc. ACDEAULF Enc UNESCO	14 Enc UNESCO	15
16	17 Renc CodiSAE	18 Renc FAECUM	19 Ageefep EXE	20 C.A. CEPsum	21	22
23	24 Conseil de l'UdeM	25 Quartier Libre Comité exécutif	26	27 Renc. GEE CodiSAE	28	29 CODI

Ageefep / Agenda des activités

# Octobre 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1 Renc AGEUQTR	2 Comité conjoint Comité étude famille Ageefep EXE	3	4 Renc rector	5 Renc. CEPsum Renc FAEUQEP	6
7 Lancement Semaine de l'école publique	8 Congé férié	9 Renc. CASUM	10 Comité exécutif	11	12	13 CODI
14	15 Forum économie sociale Ass universitaire	16 Forum économie sociale	17 Forum économie sociale Ageefep EXE	18 Comité PÉA	19	20
21 CODI	22	23 Comité TPU Renc. FAECUM C.A. ICÉA	24 Comité exécutif AGEEFEP	25 Renc. Campus Laval	26 C.A. ACDEAULF	27 CODI
28 C.A. MQAF	29 Ass universitaire	30	31			

Ageefep / Agenda des activités

## Novembre 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			Colloque ACDEAULF	1 Colloque ACDEAULF	2 Colloque ACDEAULF	3
4	5	6	7 Renc. PGI Renc. FAECUM	8 Manif droits de scolarité	9	10
11	12 Renc. Planification Renc. TPU	13 Renc. SAE Renc. CASUM Renc. CONFEP Comité statut de la femme	14 Renc. Comité 70e	15 Comité Planification Renc. Vice rectorat	16 Renc ACDEAULF Renc. CODI	17 14e assemblée générale Ageefep
18 C.A. MQAF	19	20	21 Renc. CEPSUM	22 Renc. CoSAÉ	23	24
25	26 Renc. CEPSUM Renc. Comité FAVE	27 Renc Comité FIO Renc SCPC Renc CASUM	28	29 SOMMET Québec	30 SOMMET Québec	

Ageefep / Agenda des activités

## Décembre 2012

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			Renc. FIO	Renc. SPGI C.A. CEPSUM Renc. ASEQ		1 C.A.
2	3 Renc. MELS Assemblée universitaire	4 Renc. CIEP C.A. ICÉA	5 CASUM Renc. FEP C.A. CEPSUM	6 Comité de planification Conseil des SAE Comité SQAF	7 Renc. UNESCO	8
9	10 Conseil UdeM	11 COMET	12 Renc Comité FAVE	13 SOMMET Trois-Rivières	14 SOMMET Trois-Rivières	15
16	17 Comité Techno Renc ICÉA	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Ageefep / Agenda des activités

# Janvier 2013

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1		1	2	3	4	5
6	7 Reprise des cours  Kiosques d'accueil	8 Renc SCPC Comité GEE Kiosques d'accueil	9 Renc. CoSAE  Kiosques d'accueil	10   Kiosques d'accueil	11	12
13	14   Kiosques d'accueil	15 Renc CASUM Renc FEP	16	17 SOMMET Sherbrooke	18 SOMMET Sherbrooke	19
20	21 Comité de planification Comité info. et techno.	22 Renc. CASUM C.E. ICÉA	23	24 C.A. » CEPsum	25 Comité des bourses ASEQ	26
27	28 Renc. FAECUM Ass. Universitaire Conseil UdeM	29 C.E. ICÉA	30 CONFEP	31 SOMMET Rimouski		

Ageefep / Agenda des activités

# Février 2013

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1 SOMMET Rimouski	2
3 CODI Ageefep	4 C.A. ICÉA	5 Renc SCPC	6 Comité PGI	7	8 Renc. TPU	9
10	11 Ass. Universitaire Comité conjoint	12 Comité mobilisation Renc. CASUM	13 Ageefep EXE	14	15 Comité région métropol. Comité sur la diversité culturelle	16
17	18 Renc ACDEAULF	19 C.A. ICÉA	20 Renc FEUQ C.A. ICÉA spécial	21 Renc. Forum autres voix Comité statut de la femme	22 Comité cons. Biblio Conseil UdeM	23 CODI
24	25 SOMMET Montréal	26 SOMMET Montréal	27	28		

## Ageefep / Agenda des activités

## Mars 2013

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				Comité PEA	1 Renc TPU	2 C.A. MQAF
3	4	5 Renc. CASUM C.A. ICÉA	6	7 Comité région métropol.	8	9
10	11 Comité conjoint	12 Renc CASUM C.A. ICÉA	13 EXE Ageefep	14 Comité PGI	15 C.A. ACDEAULF Renc. FAECUM	16
17	18 Ass Universitaire Conseil UdeM	19 EXE Ageefep Renc Confep	20 Renc SCPC	21 Manif étudiante	22 Renc. ACDEAULF	23 CODI Ageefep
24	25 Conseil UdeM	26 Renc TPU	27 Comité FAVE	28 CoSAÉ	29	30

## Ageefep / Agenda des activités

## Avril 2013

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
Colloque MQAF	1	2 Chantier aide financière Comité SCPC	3 Comité CCafé	4 Comité SAE Chantier aide financière	5	6
7	8	9 Renc. ICÉA Renc. SCPC	10	11 Comité des bourses ASEQ	12 Renc. ACDEAULF Colloque MQAF	13 Colloque MQAF
14 Colloque MQAF	15 Ass. Universitaire	16 Comité participation étudiante Comité cons. Biblio Comité COMET	17 Renc TPU CONFEP	18 C.A. CEPsum Renc ACDEAULF	19 Renc ACDEAULF	20
21	22 Renc. FEP Comité info. et techno. Conseil UdeM	23 Chantier Aide financière C.A. ICÉA	24 Renc. CONFEP Comité statut de la femme	25 Comité frais techno Exécutif ICÉA Colloque AQIFGA	26 Colloque AQIFGA	27
28	29 Comité de planification Comité de la rentrée	30 Renc FAECUM Renc. SCPC				

Ageefep / Agenda des activités

# Mai 2013

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2 Comité PGI Comité SQAF	3 Comité statut de la femme Renc TPU	4
5	6	7 Renc COMET Renc ICÉA	8	9 Renc Doyen Comité région métropol. Comité UNESCO	10 Renc ICÉA Comité UNESCO	11
12	13 Comité déontologie Comité PEA Ass. universitaire	14 Comité COMET	15 Renc CONFEP Collation des grades	16 Renc SQAF Comité PEA Comité statut de la femme	17 Comité des bourses ASEQ Renc ACDEAULF Comité SCPC	18 CODI Ageefep
19	20	21 Renc SCPC	22 Colloque ACDEAULF	23 Renc TPU	24	25 Renc MQAF
26 C.A. MQAF	27 Renc CASUM	28 Comité Ress Humaines Comité cons. biblio	29 Comité CONFEP	30 24 hres ICÉA	31 24 hres ICÉA	

Ageefep / Agenda des activités

# Juin 2013

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1 C.A. MQAF
2	3	4 Comité COMET	5 Renc ICÉA	6 Renc FAE	7 C.A. ACDEAULF	8 Ageefep EXE
9	10 ICÉA Ass. générale Comité UdeM sur la montagne Conseil UdeM	11 C.A. ICÉA	12 CONFEP	13 CoSAÉ	14	15 CODI
16	17 Comité ACDEAULF Renc TPU	18 Comité Ress Humaines	19 Comité SPGI C.A. CEPsum	20 Renc ACDEAULF	21	22
23	24	25	26	27	28	29



# Juillet 2013

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1	2 Comité étude famille	3	4 Chantier sur le financement Comité conjoint	5	6 EXE Ageefep
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



**Suivi des résolutions du congrès de 2011  
et de l'assemblée générale de 2012**

## Suivi des résolutions du congrès de 2011 et de l'assemblée générale de 2012

### 1 RÉSOLUTIONS

Il est résolu que l'AGEEFEP sursoie à l'application des points 2, 3 et 4 de son plan d'action pour appuyer ses revendications sur la reconnaissance des acquis, les baccalauréats qualifiés et les études supérieures à la FEP jusqu'au moment jugé opportun.

### 2 RÉSOLUTIONS

1. Que l'AGEEFEP s'oppose à l'augmentation des droits de scolarité de 1 625 \$, à raison de 325 \$ par année pendant cinq ans, et qu'elle revendique le gel de ces droits.

2. Que l'AGEEFEP se solidarise des éventuels moyens de pression que mettront en œuvre une majorité des étudiants de l'Université de Montréal à la suite d'assemblées générales des diverses associations étudiantes.

3. Que, dans l'éventualité où une majorité d'étudiants de l'UdeM mettrait en œuvre des moyens de pression, par exemple une grève, les membres de l'AGEEFEP soient consultés par référendum et que l'Association se conforme au vote de la majorité.

### SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Préalablement au congrès, l'Association avait lancé une pétition auprès des membres pour appuyer nos trois revendications. Plus de 2 400 personnes l'avaient signée. C'est à la demande du nouveau doyen, en poste depuis quelques mois seulement, que l'AGEEFEP a accepté de surseoir à la diffusion massive du Rapport du comité ad hoc sur la formation continue à l'UdeM, au dépôt de la pétition à l'Assemblée universitaire et à la campagne de sensibilisation des syndicats et associations de l'Université à nos revendications. Le doyen estimait que notre démarche risquait de retarder le processus.

La suite des événements semble lui avoir donné raison, comme en témoigne le document « Affaires politiques » remis aux congressistes. Le doyen sera d'ailleurs présent à l'ouverture du congrès pour faire le point sur ces trois dossiers.

### SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Le document « Affaires politiques et affaires relatives aux études » rappelle qu'une majorité des étudiants de l'UdeM ont participé à la grève, mais qu'une mince majorité des participants à un référendum électronique de l'AGEEFEP a voté contre une proposition de grève de deux semaines. Au total, 3 356 personnes ont participé au référendum, soit 51,12 % des 6 565 étudiantes et étudiants inscrits à la FEP au trimestre d'hiver 2012; 1 735 personnes (51,7%) se sont prononcées contre la grève, alors que 1 621 personnes (48,3%) y étaient favorables.

**3 RÉSOLUTIONS**

Il est résolu que l'AGEEFEP poursuive les discussions avec la direction de la FEP sur le travail en équipe en faisant valoir les points suivants :

1. La responsabilité de la Faculté à faire respecter le deuxième paragraphe de l'article 9.2a du Règlement des études de premier cycle, qui stipule que « chaque étudiant doit être évalué individuellement sauf si un objectif du cours justifie une évaluation collective. »
2. Une indication claire, d'une façon ou d'une autre, que les étudiants auront à effectuer un travail en équipe. Cette indication devrait également préciser les modalités d'évaluation. Dans le cas, où l'octroi d'une même note serait accordée à tous les membres de l'équipe, la justification devrait être explicite.
3. La possibilité pour les étudiants d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe lorsque ce dernier n'est pas spécifiquement requis par la nature du cours.

**4 RÉSOLUTIONS**

Il est résolu que l'AGEEFEP :

1. Demande à la direction de la Faculté de l'éducation permanente de rappeler aux chargés de cours que, sauf exception, le Règlement des études de premier cycle ne permet pas l'octroi d'une note pour la présence aux cours.
2. Demande que, dans les cas des cours où la présence des étudiants est requise, cela soit inscrit dans l'offre de cours et dans le plan de cours.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Entre autres dans les discussions au comité conjoint FEP-AGEEFEP, nous avons rappelé qu'il s'agit là pour nous d'un irritant à éliminer, car ce que nous demandons est incontestablement légitime : le respect du Règlement des études. Toutefois, depuis plus d'un an, le Service des plaintes n'a pas reçu de plainte à ce sujet, ce qui ne signifie pas que la question soit entièrement résolue. Cela dit, tous les responsables de programme ont reçu une formation sur les méthodes d'évaluation individuelle dans les travaux en équipe et ils ont véhiculé l'information auprès des chargés de cours, ce qui a vraisemblablement contribué à l'amélioration des pratiques en cette matière.

Toutefois, puisque nous n'avons pas de confirmation écrite de la Faculté à ce sujet, il n'y a toujours pas d'assurance que tous les plans de cours indiquent qu'il y aura des travaux en équipe. Quant à la possibilité d'effectuer un travail individuel plutôt qu'un travail en équipe, elle dépend de la bonne volonté du chargé de cours.

C'est pourquoi l'Association continuera à suivre la question de près.

**SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Là aussi, il semble y avoir eu amélioration, car nous n'avons reçu aucune plainte depuis plus de un an. Et là aussi il s'agit du respect du Règlement des études, car la présence aux cours ne fait pas partie des modes d'évaluation des étudiants et on ne peut donc lui attribuer une note.

La direction de la Faculté a rappelé aux responsables de programme que la présence au cours est éminemment souhaitable, mais qu'elle n'est pas obligatoire. La règle est sans doute mieux connue chez les chargés de cours. Tout comme pour le point précédent, l'Association continuera cependant à suivre la question de près.

## 5 RÉSOLUTIONS

Il est résolu que l'AGEEFEP mette en œuvre tous les moyens, y compris le recours aux tribunaux, pour forcer l'UQÀM, l'Université de Sherbrooke et éventuellement d'autres établissements à revenir sur leur décision de ne pas reconnaître les cours du Certificat en droit de la FEP dans leur Baccalauréat en droit.

## SUIVI DES RÉSOLUTIONS

L'AGEEFEP en a fait l'expérience dans les années 90 : par tradition, les tribunaux n'interviennent dans les questions académiques des universités. Une relecture des verdicts de l'époque ne nous laisse guère d'espoir que le résultat serait différent aujourd'hui. Or, il nous en coûterait plusieurs dizaines de milliers de dollars pour instruire une telle cause.

La bataille, comme l'explique le document Affaires politiques, s'est déplacée au Sommet sur l'enseignement supérieur et c'est éventuellement au futur Conseil national des universités qu'il nous faudra soumettre le dossier. À moins que la teneur de la loi-cadre sur les universités ou la Commission parlementaire qui sera convoquée pour clore le Sommet sur l'enseignement supérieur ne retienne notre point de vue. Une source d'espoir tout de même : le ministre Duchesne a fait part de sa préoccupation à ce sujet et il l'a fait trois fois plutôt qu'une, soit à deux reprises dans les pré-sommets et à la table même du Sommet.

Voir aussi le point 9 du présent document.

## 6 RÉSOLUTIONS

Il est résolu que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP Université de reconduire la répartition suivante des fonds disponibles : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

## SUIVI DES RÉSOLUTIONS

Le comité de gestion a effectivement retenu cette répartition, qui est d'ailleurs inchangée depuis la création du programme, en 2009.

## 7 RÉSOLUTIONS

Il est résolu de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin & associés pour la vérification des états financiers des années 2011-2012 et 2012-2013.

## SUIVI DES RÉSOLUTIONS

C'est cette firme qui a effectué la vérification comptable au cours des deux dernières années.

Tel que souhaité par le congrès, c'est cependant une autre firme qui procédera à la vérification des états financiers pour les années 2013-2014 et 2014-2015. Une proposition à cette fin sera présentée au congrès.

## 8 RÉSOLUTIONS

Il est résolu à l'unanimité :

1. Que l'AGEEFEP appuie la FAEUQEP dans ses efforts pour inciter toutes les associations d'étudiants de l'éducation permanente dans les universités à participer à la confection d'un mémoire commun.

2. Que l'AGEEFEP, dans les travaux de préparation de ce mémoire, propose de traiter notamment des questions suivantes : les campus satellites, la publicité, les liens entre l'université et les milieux dans la confection des programmes de formation continue, les équivalences de cours, la reconnaissance des acquis expérientiels et l'aide financière aux études.

3. Que, sur la question des droits de scolarité, l'AGEEFEP propose le gel dans une perspective de gratuité scolaire.

## SUIVI DES RÉSOLUTIONS

L'Association étudiante de la Télé-Université et l'Association étudiante des étudiants aux certificats de HEC Montréal se sont associées à la FAEUQEP dans la préparation de mémoires communs et les questions évoquées au point 2 y ont été abordées.

Au pré-sommet sur l'accessibilité aux études, on nous a invités à faire une présentation Power Point sur les questions énumérées au point 2. Ce fut évidemment une occasion en or de faire connaître notre point de vue.

C'est la position que nous avons défendue au pré-sommet sur la gestion et le financement des universités.

## 9 RÉSOLUTIONS

Il est résolu que l'AGEEFEP demande :

1. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que la CRÉPUQ créent un mécanisme crédible auquel les étudiants à qui on a refusé des équivalences de cours puissent recourir pour faire appel des décisions qu'ils considéreraient injustes.
2. Que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que la CRÉPUQ enjoignent l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) d'abolir sa politique discriminatoire de non reconnaissance des cours du Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal au Baccalauréat en droit de l'UQÀM.
3. Que tous les étudiants à qui on a refusé des équivalences au baccalauréat en droit de l'UQÀM pour des cours réussis au Certificat en droit de la Faculté de l'éducation permanente obtiennent un remboursement des droits de scolarité de tous ces cours.

## SUIVI DES RÉSOLUTIONS

La création du mécanisme d'appel n'a pas été retenue dans le Rapport du chantier sur la loi-cadre sur les universités. Tel qu'indiqué précédemment, nous n'abandonnons pas cette revendication.

À plusieurs reprises et dans toutes les phases de ce Sommet, nous avons parlé de cette politique discriminatoire à l'égard du Certificat de droit de la FEP. Nous nous sommes servis de quelques cas d'étudiants victimes de cette politique qui ont jugé utile de relater par écrit les inconvénients que cela leur a causés.

Dans la situation actuelle, la possibilité d'obtenir un remboursement des droits de scolarité pour les équivalences refusées aux étudiants du Certificat en droit de la FEP semble lointaine. Il faudrait au préalable statuer sur le fond de la question.





## **Les affaires politiques et les affaires relatives aux études**

**Du printemps érable au Sommet:  
Où en est l'éducation des adultes?**



Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

## Affaires politiques

### Un bref rappel des événements

La crise étudiante de 2012, dite le « printemps érable », et le Sommet sur l'enseignement supérieur qui en a découlé, sont indéniablement les événements qui ont le plus marqué l'actualité du monde universitaire depuis notre congrès biennal de 2011. L'événement est pour ainsi dire disparu du radar des médias depuis plusieurs semaines, mais il n'est pas pour autant terminé, car toutes les décisions importantes seront prises au cours d'une prochaine Commission parlementaire, dont on ignore encore la date. C'est donc dans cette perspective que nous vous invitons à lire les pages qui suivent, car ce sont des enjeux qui nous concernent directement.

On remarquera par ailleurs qu'il est beaucoup question dans ce document de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est un membre fondateur. Seule, l'AGEEFEP n'aurait pas eu voix au chapitre, car ce sont les fédérations nationales qui ont été invitées à la table du Sommet.

Tant au pré-sommet qu'au sommet proprement dit et dans les chantiers qui en ont découlé, la FAEUQEP a d'ailleurs été le seul intervenant à parler de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue.

Cela dit, le résultat le plus connu de la crise étudiante a été que le gouvernement du Parti québécois nouvellement élu a annulé la hausse des droits de scolarité de 1 625 \$ sur une période de cinq ans, à raison de 325 \$ par année, que souhaitait imposer le précédent gouvernement. Les droits de scolarité n'ont cependant pas été gelés, comme le demandait le Mouvement étudiant, puisqu'ils sont indexés annuellement selon la croissance du revenu disponible des familles. Les fédérations étudiantes ont fait part de leur déception, mais il était évident que la cause était entendue.

Le congrès de 2011, tenu quelques mois avant le déclenchement du mouvement de grève, avait réitéré la position de l'AGEEFEP depuis plusieurs années : le gel des droits de scolarité dans une perspective, à plus long terme, de gratuité scolaire. C'est toujours la position de l'Association.

Ce même congrès a adopté une résolution donnant à l'Association le mandat :

1. De s'opposer à l'augmentation des droits de scolarité de 1 625 \$.
2. De se solidariser d'éventuels moyens de pression orchestrés par une majorité des étudiants de l'Université de Montréal.

3. De consulter les membres par référendum dans l'éventualité où une majorité d'étudiants de l'UdeM mettrait en œuvre des moyens de pression, par exemple une grève, et de se conformer au vote de la majorité.

Ce dernier scénario s'est avéré. Du 9 au 15 mars 2012, les étudiants et étudiantes de la FEP ont participé à un référendum électronique sur une proposition de grève de deux semaines. La polarisation de l'opinion publique à l'égard de la grève étudiante s'est reflétée dans le résultat : 51,7 % des répondants (1 735 personnes), se sont prononcés contre la grève, alors que 48,3 % (1 621 personnes) y étaient favorables. Au total, 3 356 personnes ont participé au référendum, soit 51,12 % des 6 565 étudiantes et étudiants inscrits à la Faculté de l'éducation permanente au trimestre d'hiver 2012. Il n'y a donc eu aucune interruption des cours à la FEP.

### **La formation continue : la cible d'une éventuelle réforme?**

Peu après son élection, le gouvernement du Parti québécois a annoncé la tenue d'un Sommet sur l'enseignement supérieur. La Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP fait partie comme nous l'avons vu précédemment, avait au départ des raisons de craindre que la formation continue fasse les frais d'une éventuelle réorientation de l'organisation, des priorités et du financement des universités.

En effet, pendant la grève, les pourparlers entre les fédérations étudiantes nationales et le gouvernement du Québec ont soulevé des points perçus comme des exemples de la mauvaise gestion des universités, dont ceux-ci : les campus satellites, la publicité, les liens entre l'université et les milieux (corporations professionnelles, organismes publics et parapublics, spécialistes de la discipline, entreprises) ainsi que la création et l'abolition de programmes, pour citer les principaux.

Tous ces points concernent directement la formation continue et ce n'est pas sans raison qu'ils se sont développés avec le temps. Nous ne reprendrons pas ici tout l'argumentaire que la FAEUQEP a fait valoir sur chacun de ces points dans les mémoires dont vous avez reçu copie. Notons toutefois que la création de campus satellites constitue une tendance qui n'est pas unique au Québec et qui vise à favoriser l'accès aux études en rapprochant les lieux de formation du milieu de vie des gens. Coûteuse et inutile la publicité? Plutôt inévitable dans le cas de la formation continue, car les adultes sur le marché du travail ne vivent pas sur les campus universitaires et ils ignorent généralement la grande diversité des programmes offerts. Comment seront-ils informés des formations disponibles et auront-ils le goût de s'y inscrire? Quant à la collaboration entre l'université et les milieux professionnels, elle va de soi dans les programmes de formation continue, qui répondent à des besoins sociaux et à des besoins du marché du travail en constante évolution.

### **Une priorité : être à la table**

Pour des raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, il n'existe qu'un nombre très restreint d'associations étudiantes de la catégorie « éducation permanente », l'une des trois catégories inscrites dans la loi sur les associations étudiantes, les deux autres étant le premier cycle régulier et les études supérieures. Aucune de ces associations n'ayant participé directement au mouvement de grève, il y avait un risque réel d'être exclu des différentes phases du Sommet. Ce ne fut pas le cas et il faut s'en réjouir, car sans notre présence, la formation continue aurait été écartée des thèmes de discussion.

Au terme du pré-Sommet et du Sommet proprement dit, les travaux se sont poursuivis dans cinq chantiers sur les thèmes suivants : une loi-cadre sur les universités, la création d'un Conseil national des universités du Québec (CNUQ), la politique de financement des universités, l'aide financière aux études et l'offre de formation aux collégial. N'étant pas concernée par la question, la Fédération n'a pas participé à ce dernier chantier, mais elle a été étroitement associée aux quatre autres.

### **État des lieux et perspectives**

Quels points de vue a fait valoir la FAEUQEP dans les quatre chantiers et quelles sont les perspectives que ces points de vue soient retenus dans les éventuelles réformes du réseau universitaire? Les faits saillants sont exposés dans les pages suivantes. Notons toutefois qu'on en est ici aux rapports des différents chantiers, dont les recommandations n'ont pas valeur décisionnelle. C'est à la suite d'une Commission parlementaire, où nous aurons la possibilité de faire des représentations, que les orientations finales seront définies et, éventuellement, sanctionnées par l'Assemblée nationale.

### **Une loi-cadre sur les universités**

Dans ce chantier que présidaient Mme Lise Bissonnette et M. John Porter, la FAEUQEP a d'abord rappelé quelques principes fondamentaux qui devraient être inscrits dans la loi-cadre sur les universités :

- Le caractère public de l'université et le maintien du financement public comme source principale de revenu des universités.
- La réaffirmation de l'autonomie des universités.
- La réaffirmation de la collégialité comme principe de gestion des universités.
- L'accessibilité aux études universitaires pour tous ceux qui en ont le désir et la capacité, indépendamment de leur origine sociale et de leurs moyens financiers.

- Une composition équilibrée des conseils d'administration des universités comportant 50 % de membres de l'établissement et 50 % de membres externes, le choix de ces derniers devant refléter la diversité sociale.

Globalement, le rapport du chantier a repris à son compte ces principes, qui sont d'ailleurs largement partagés dans la communauté universitaire.

La Fédération a aussi formulé des demandes plus spécifiques, dont l'addition de la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université, soit l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités.

Le rapport n'a pas retenu cette recommandation : « Certains nous ont demandé d'inscrire distinctement la "formation continue" parmi les "missions" de l'université. Il serait en effet tentant de le faire puisque l'évolution de la clientèle étudiante et la demande de compétences spécialisées ont depuis de nombreuses années modifié l'organisation et l'offre académiques des institutions. Il nous semble toutefois que singulariser la formation continue serait faire le jeu de ceux qui hésitent encore à remettre l'enseignement au premier rang qui lui appartient, à l'égal de la recherche. L'importance et bientôt l'influence de ces "clientèles" de tous âges et de toutes provenances devrait forcer un retour à l'équilibre, nous ramener à la salle de classe réelle ou virtuelle. La future loi-cadre devrait se garder de suggérer l'existence de deux catégories d'enseignement, implicitement inégales. »

Une autre revendication concerne la création d'un mécanisme indépendant des autorités de chaque université auquel les étudiants pourraient recourir lorsqu'ils s'estiment victimes d'une décision arbitraire et injuste. Pour être efficace, ce mécanisme devrait bénéficier d'un pouvoir décisionnel.

Ce mécanisme est nécessaire parce que, par tradition, les tribunaux n'interviennent pas dans les affaires universitaires et que les universités sont exclues du champ d'application de la Loi sur la protection du consommateur. Le Protecteur du citoyen n'a pas davantage juridiction sur les universités. Chacune d'elles a bien un ombudsman qui contribue, à moyen et à long terme, à assainir les politiques et les pratiques administratives des établissements, mais l'ombudsman n'a toujours qu'un pouvoir de recommandation, pas un pouvoir décisionnel.

Nous sommes de ceux qui adhèrent au principe de la liberté universitaire, mais, dans une société de droits, il doit y avoir un mécanisme de révision des décisions litigieuses qui sont susceptibles de comporter de sérieuses conséquences pour les étudiants.

Notre intervention sur cette question découle de l'apparent arbitraire qui règne dans l'octroi d'équivalences de cours. Le cas le plus flagrant est celui du baccalauréat en droit de l'Université du Québec à Montréal, qui ne reconnaît aucun des cours du Certificat en droit de la FEP lorsqu'un étudiant est admis dans le programme. Il s'agit pourtant de cours iden-

tiques à ceux de la Faculté de droit de l'UdeM qui, eux, sont pleinement reconnus.

La FAEUQEP estime enfin que le ministère de l'Enseignement supérieur devrait refuser de verser une deuxième fois le financement pour un cours équivalent qui a déjà été réussi.

Malheureusement, cette demande n'a pas été retenue, mais nous ne l'abandonnons pas pour autant. La Fédération la ramènera certainement à la Commission parlementaire et, éventuellement, au futur Conseil national des universités, dont nous parlerons un peu plus loin.

Le Rapport aborde aussi trois sujets qui nous concernent directement, soit la multiplication des services d'enseignement hors campus, le grand nombre de programmes courts (certificats, diplômes et attestations) et la démocratie étudiante.

### **Les services d'enseignement hors campus**

Le rapport, qui aborde cette question avec nuances, souligne que les 18 universités comptent tant de services hors campus qu'on n'en connaît pas le nombre exact. « Leur développement s'est produit selon les volontés et inclinaisons de chacun, à la demande et sans contrôle central... Le Ministère voudra certes, avec les évaluations qu'il requerra du CNU (conseil national des universités), mettre de l'ordre dans une prolifération qui s'est produite au nom de l'accessibilité, mais dont on sait qu'elle a aussi été motivée par l'accroissement des revenus. Il ne s'agit pas d'y mettre fin et de rapatrier ces multiples classes au sein des campus centraux. Mais s'il est vrai qu'une pareille déconcentration voulait contribuer à la démocratisation de l'enseignement supérieur, il serait bon de la redessiner pour qu'elle y ressemble», lit-on dans le Rapport.

Les auteurs suggèrent que les futurs développements des hors campus s'effectuent dans le cadre « de rapprochements, dans un même environnement, des extensions universitaires et des cégeps », ce qui contribuera à créer de véritables campus universitaires.

C'est d'ailleurs sur ce modèle, qui comporte de surcroît un engagement financier des partenaires locaux, que le ministère de l'Enseignement supérieur a autorisé récemment l'Université du Québec à Trois-Rivières à ouvrir un campus à Drummondville, où il y a un important bassin de population mal pourvu en services universitaires. Sur une base similaire, l'Université du Québec à Chicoutimi a également obtenu l'ouverture d'un campus à Sept-Îles.

### **Le grand nombre de programmes courts**

Une partie du rapport est cependant source d'inquiétude. En effet, les auteurs font part de leur malaise à l'égard du grand nombre de programmes courts (microprogrammes, attestations et certificats). Le seul sous-titre de cette partie, *Les programmes à deux vitesses*, illustre

l'orientation du propos. On y fait valoir les points suivants :

- Comparativement au reste du Canada, le Québec affiche toujours des taux inférieurs d'obtention de diplômes de grades (baccalauréats, maîtrises, doctorat) par rapport au reste du Canada.
- Une forte préférence, surtout chez les francophones, pour les programmes courts de moins de 45 crédits : « En cette matière, le Québec est incontestable (et incontesté) champion, il semble avoir inventé le genre. Le tiers des formations qu'il offre à l'université relèvent de programmes courts, par conséquent le tiers des "diplômes" qu'il émet chaque année appartiennent à la catégorie des "autres diplômes" que sont les certificats et attestations. La moyenne canadienne est de 10 %, elle est de 2 % en Ontario », écrivent les auteurs.
- Un doute sur la valeur de ces études, exprimé dans les termes suivants : « L'université se rend certes accessible en accueillant des inscrits dont le nombre est plus élevé que jamais et dont la provenance sociale est plus diversifiée que jamais. Mais ces nouveaux venus sont-ils trop souvent dirigés vers des études dont la valeur est moindre pour l'avenir? Obtiendront-ils à l'université des chances égales à celles qu'offrait et qu'offre toujours la diplomation traditionnelle? Leur "autre diplôme" aura-t-il quelque valeur sur le marché des "vrais" diplômes que sont les diplômes de grade? »

Dans le passé de telles analyses ont débouché sur des propositions d'abolition pure et simple des programmes de certificat (le Conseil des universités, en 1985) ou de réduction de leur financement (ministère de l'Éducation, au début des années 2000).

La recommandation du chantier est moins radicale puisqu'elle demande « un bilan urgent de la forte croissance des programmes courts, notamment en milieu francophone, et leur intégration au système d'approbation et d'évaluation des programmes de grades ».

Tout au moins en ce qui concerne la FEP, il n'y aurait guère à craindre d'un tel bilan, car les programmes de certificat de notre Faculté sont créés au terme d'études et de consultations rigoureuses, en collaboration étroite avec les milieux professionnels et les spécialistes des disciplines concernées, et il font l'objet d'une analyse critique à la Sous-commission du premier cycle et à la Commission des études, où ils doivent être adoptés.

L'inclusion des programmes courts dans le système d'approbation et d'évaluation des programmes de grades pourrait contribuer à leur crédibilité, à la condition que l'exercice se fasse dans des délais raisonnables.

Cela dit, sur le fond de la question, il existe des arguments à l'encontre de ceux invoqués par les auteurs du rapport. À titre d'exemple, le doyen de la FEP affirme que les programmes courts

du Québec font école et qu'on les envie ailleurs dans le monde en raison de la pertinence de leur réponse à des besoins sociaux et économiques émergents. Dans cette perspective, les programmes courts constituent pour le Québec un modèle différent, original, qui a beaucoup contribué à rattraper le retard de scolarisation universitaire qu'accusaient les Québécois, particulièrement les francophones.

On ne peut par ailleurs ignorer que les programmes courts demeurent très populaires plus de 40 ans après leur création. S'il ne comportaient pas d'avantages dans la vie des gens, notamment au regard de l'emploi, cela se saurait et ces programmes n'auraient pas survécu.

Soit dit en passant, un des moyens d'améliorer la qualité de la formation des adultes est la création de baccalauréats qualifiés avec appellation sur le modèle que s'apprêtent à créer la Faculté de l'éducation permanente et l'Université de Montréal. Ce projet aura un effet très positif sur les programmes de certificat, dont les contenus seront resserrés pour éviter les redondances dans une même famille de programmes.

À tout événement, il faudra voir ce que le ministre Duchesne et la Commission parlementaire retiendront de cette partie du rapport, mais nous devons demeurer vigilants, car le danger, comme nous le verrons un peu plus loin, pourrait aussi provenir de la modification de la formule de financement des universités.

### **La démocratie étudiante**

Les auteurs du rapport s'aventurent aussi sur un terrain miné, celui de la démocratie dans les associations étudiantes. Ils retiennent le point de vue des dirigeants des établissements voulant que « le blocage effectif des établissements au cours du printemps 2012 équivaut à la reconnaissance d'un droit de grève dont l'exercice, contrairement à ce qui se passe dans le monde du travail, n'est aucunement balisé par des exigences minimales (avis et quorum par exemple) ».

La recommandation est à l'avenant, car elle préconise « un projet d'amendement de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants pour y inscrire les règles afférentes à la variation de leurs délibérations ».

La question de la démocratie étudiante n'ayant été que marginalement abordée au Sommet et dans les chantiers, il faudra voir ce que le ministre Duchesne retiendra de ce rapport.

#### **► Proposition 1 :**

Considérant que, dans le cadre du chantier sur la loi-cadre sur les universités, la FAEUQEP a demandé que la formation continue soit ajoutée aux trois missions traditionnelles de l'université, soit l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités;

considérant que la rapport de ce chantier n'a pas retenu cette demande;

considérant que l'AGEEFEP et la FAEUQEP considèrent toujours que cette mesure serait pertinente, à la fois pour reconnaître le caractère particulier de la formation continue dans le réseau universitaire et refléter l'importance que ce secteur a pris dans la vie universitaire.

**Il est proposé que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de profiter de toutes les occasions qui lui seront offertes pour réitérer la demande d'ajouter la formation continue aux trois missions traditionnelles de l'université, soit l'enseignement, la recherche et les services aux collectivités.**

► **Proposition 2 :**

Considérant que l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont constaté, au cours des dernières années, que les étudiants victimes de décisions qu'ils considèrent injustes et arbitraires, notamment quant au refus d'accorder des équivalences pour des cours réussis dans d'autres universités québécoises ou même d'autres unités académiques d'une même université, ne disposent d'aucun recours;

considérant que cette forme d'arbitraire est coûteuse à la fois pour l'étudiant, qui doit payer une deuxième fois les droits de scolarité pour un cours déjà réussi, et pour l'État, qui subventionne deux fois le même cours;

Considérant que, par tradition, les tribunaux n'interviennent pas dans les affaires universitaires et que les universités sont exclues du champ d'application de la Loi sur la protection du consommateur et de celui du Protecteur du citoyen;

considérant que, dans une société de droits, il doit y avoir un mécanisme de révision des décisions litigieuses susceptibles de comporter de sérieuses conséquences pour les étudiants;

considérant que le Rapport de ce chantier ne fait nulle mention de ce problème.

**Il est proposé que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de profiter de toutes les occasions qui lui seront offertes pour réitérer la demande de créer un mécanisme d'appel indépendant auquel pourraient recourir les étudiants victimes d'une décision arbitraire et injuste, ce qui inclut la création d'une stratégie nationale à cette fin.**

### **Création d'un conseil national des universités (CNU)**

Dans le monde universitaire, il existe un assez large consensus en faveur de la création d'un organisme indépendant, financé par le Ministère, qui exercerait un rôle de surveil-

lance, de coordination et de conseil du réseau universitaire, comme l'a fait en son temps le défunt Conseil des universités. Cela inclurait particulièrement la création de nouveaux programmes, les méthodes d'évaluation de la qualité des programmes ainsi que la création de nouveaux campus. Ce rôle s'exercerait dans le respect de l'autonomie des universités, comme c'était d'ailleurs le cas du défunt Conseil des universités.

Dans ses représentations, la FAEUQEP a proposé que l'intervention du CNU inclue les campus satellites, la formation à distance, la reconnaissance des acquis de formation, la qualité de la formation et l'évaluation des programmes. Elle souhaite aussi que les universités soient incluses dans le champ d'action du Vérificateur général du Québec, ce qui n'est pas le cas présentement.

La Fédération estime aussi que, pour être efficace, le CNU devra formuler des recommandations fermes et les rendre publiques, car l'opinion publique constitue le contrepoids le plus réaliste à l'autonomie des universités.

Là où il y a clairement déception, c'est sur la composition du CNU. La Fédération a proposé qu'il compte 17 membres, dont trois étudiants provenant respectivement du premier cycle, des études supérieures et de la formation continue, les trois catégories d'étudiants reconnues dans la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. La Rapport Corbo n'a pas retenu cette proposition, car il propose plutôt un Conseil de 13 membres, dont un seul étudiant provenant des études supérieures.

Sur ce point, la Fédération a rappelé ceci au ministre Pierre Duchesne : « Tout au long du Sommet sur l'enseignement supérieur, du pré-sommet et des chantiers qui en ont découlé, nous avons plaidé pour une meilleure reconnaissance de la formation continue dans le réseau universitaire, un secteur qui compte peu de défenseurs malgré l'importance qu'il est appelé à prendre dans une société gouvernée par l'impératif de l'éducation tout au long de la vie. La composition du CNU annoncée dans le rapport ne remédiera certainement pas à ce problème puisqu'on n'y compte aucun étudiant de l'éducation permanente. »

### ► Proposition 3

Considérant que la formation continue, l'éducation permanente, est insuffisamment reconnue et qu'elle compte peu de défenseurs, malgré l'importance qu'elle a prise dans le réseau universitaire;

considérant que la formation continue constitue un secteur complexe en plein développement et comportant de nombreux défis qui requièrent des connaissances spécialisées, en l'occurrence celles des personnes qui y œuvrent;

considérant que la FAEUQEP a demandé que le futur Conseil national des universi-

tés (CNU), dans l'esprit de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, compte trois représentants étudiants, respectivement du 1er cycle, des études supérieures et de l'éducation permanente;

considérant que le Rapport du chantier sur le CNU recommande un Conseil composé de 13 membres, dont un seul étudiant provenant des études supérieures.

**Il est proposé que l'AGEEFEP donne à la FAEUQEP le mandat de réitérer au ministre de l'Enseignement supérieur la demande d'inclure un étudiant de la formation continue dans le Conseil national des universités ainsi qu'un spécialiste reconnu de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et de la formation continue.**

### **La politique de financement des universités**

En 1985 puis au début des années 2000, le gouvernement a mis sur la table des projets de réduction de financement des programmes de certificat et des autres programmes courts. L'AGEEFEP et la FAEUQEP se sont vivement opposées à ces projets, qui auraient eu inévitablement pour conséquence de diminuer le nombre de programmes offerts et, par conséquent, l'accès des adultes à des programmes adaptés à leurs besoins de perfectionnement professionnel, de réorientation de carrière ou d'enrichissement culturel. Heureusement, ces projets n'ont jamais été mis en œuvre.

Aussi est-ce avec inquiétude que nous avons lu le Guide de présentation du Chantier faisant état « d'une nouvelle politique de financement mieux adaptée à la réalité des universités, notamment quant au financement des programmes courts, de la formation continue, de la formation à distance, des cycles d'études et des nouveaux étudiants ».

Sur ce point, notre point de vue est explicite : le maintien et l'indexation de la formule du financement de base pour tous les programmes crédités de 1er et de 2e cycle.

Cette mesure devrait également s'appliquer à la formation à distance, qui compte de plus en plus d'adeptes : en 1995-1996, on dénombrait 33 999 inscriptions dans les cours à distance des universités; en 2011-2012, il y en avait 80 910. Il n'y a aucune raison de croire que cette progression ininterrompue soit sur le point de se terminer.

Par définition, la FAD n'a pas de frontière et le Québec fera vraisemblablement face à une forte concurrence dans un avenir rapproché. On n'a qu'à penser au projet de l'Université Harvard d'offrir d'ici quelques années des formations à distance dans une vingtaine de langues. En corollaire, le Québec a aussi la possibilité d'exporter ses cours à distance dans la francophonie.

La FAD a été peu abordée au Sommet sur l'enseignement supérieur. Or, l'évolution technologique et les multiples possibilités qu'elle comporte ouvrent des perspectives inédites

en ce domaine, notamment quant à l'encadrement des étudiants et à la persévérance aux études, qui constituent des défis majeurs. Pour l'heure, les programmes de formation à distance sont financés selon les mêmes modalités que tous les autres programmes et, au minimum, il doit en demeurer ainsi.

La Fédération et l'AGEEFEP demandent aussi que le Ministère étudie l'ensemble des défis que pose le développement de la FAD dans le réseau universitaire, quitte à enrichir éventuellement la formule de financement en fonction des conclusions de l'étude.

De tous les chantiers, celui sur le financement est le plus crucial. Or, le 24 septembre dernier, au cours d'une rencontre destinée à faire le point avec les participants au Sommet sur l'enseignement supérieur, le ministre Pierre Duchesne a affirmé que « le financement basé uniquement sur le nombre d'étudiants doit prendre fin » et que « d'autres critères vont s'ajouter ». Quels seront ces autres critères et quelles conséquences comporteront-ils sur les programmes de certificat et autres programmes courts? Nous ne le saurons pas de façon précise avant juin prochain, date prévue du dépôt du Rapport de ce chantier.

Entre-temps, toutefois, nous pourrions avoir une idée des orientations que privilégie le Ministère. M. Duchesne a en effet réitéré qu'il y aurait un réinvestissement dans les universités, qu'à la fin de novembre, il y aura des discussions sur les orientations et les paramètres de ce réinvestissement.

«Des négociations bilatérales avec chaque établissement suivront en décembre et au début de l'année 2014 afin de concevoir des modalités du réinvestissement pour l'année 2014-2015», a précisé le Ministre.

Dans l'incertitude sur ce que sera précisément le nouveau mécanisme de financement et compte tenu des réserves sur les programmes courts exposées dans le rapport du chantier sur la loi-cadre sur les universités, nous devons être vigilants et nous assurer qu'aucune mesure ne mettra en danger les programmes privilégiés par nos membres et plusieurs dizaines de milliers d'adultes dans le réseau universitaire.

Dans le cadre du Sommet et des chantiers, la FAEUQEP, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), la Faculté de l'éducation permanente et des chercheurs en éducation des adultes ont uni leurs forces pour défendre la pertinence des programmes de formation continue. Il est dans notre intérêt que cette coalition demeure active, notamment en prévision de la commission parlementaire qui étudiera éventuellement l'ensemble des conclusions du Sommet et des chantiers.

► **Proposition 4**

Considérant que, dans le passé, l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont dû combattre des projets visant soit à abolir les programmes de certificat soit à en réduire le financement;

considérant que le rapport du chantier sur la loi-cadre des universités fait part de réserves sur l'abondance des programmes courts dans les universités;

considérant que la formule de financement des universités sera transformée selon des modalités qui sont pour l'instant inconnues;

considérant notre conviction profonde que les programmes courts des universités constituent une réponse originale et intelligente du réseau universitaire québécois aux besoins de perfectionnement professionnel, de réorientation de carrière et d'enrichissement culturel des adultes du Québec;

considérant que, dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, l'ACDEAULF, la FAEUQEP et l'ICÉA, et des spécialistes en éducation des adultes ont uni leurs forces pour développer un argumentaire commun.

**Il est proposé :**

- A. Que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP afin qu'elle incite la coalition ACDEAULF-FAEUQEP-ICÉA à poursuivre ses activités et à faire valoir ses arguments et ses études à l'appui de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes et de la formation continue dans les universités.**
- B. Que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP pour qu'elle participe à la Commission parlementaire qui se tiendra pour disposer des rapports des chantiers du Sommet sur l'enseignement supérieur et qu'elle réitère les positions exposées au Sommet.**

► **Proposition 5**

Considérant que, dans les 15 dernières années, le nombre d'inscriptions annuelles en formation à distance (FAD) dans les universités est passé de 34 000 à 81 000;

considérant que la popularité de la FAD est visiblement appelée à augmenter;

considérant que la FAD constitue un volet substantiel de l'accessibilité aux études universitaires, particulièrement en éducation permanente, en éducation des adultes et en formation continue;

considérant que le développement technologique et de nouvelles pratiques (cours à ac-

cès libre, classes virtuelles synchrones ou asynchrones) ouvrent de nouveaux horizons en enseignement à distance, si bien que, dans les faits, la FAD n'a plus de frontière et que le Québec doit faire face à la concurrence de nombreuses universités, américaines en particulier, qui offrent déjà ou s'appêtent à offrir des formations à distance en français;

considérant que l'évolution technologique ouvre de nouvelles perspectives en enseignement à distance, notamment quant à l'encadrement des étudiants et à la persévérance aux études, qui constituent des défis majeurs;

considérant qu'il n'a été que marginalement question de la FAD dans toutes les phases du Sommet sur l'enseignement supérieur.

**Il est proposé que l'AGEEFEP mandate la FAEUQEP :**

- A. Pour qu'elle insiste auprès du ministère de l'Enseignement supérieur sur la nécessité de mener une étude sur l'ensemble des défis que pose le développement de la formation à distance dans le réseau universitaire, incluant la formule de financement.**
- B. Pour qu'elle demande au Ministère que la Fédération et les intervenants universitaires en enseignement à distance soient consultés tout au long de cette étude.**

### **L'aide financière pour les étudiants à temps partiel**

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la FAEUQEP et l'AGEEFEP revendiquent de l'aide financière pour les étudiants à temps partiel. De fait, la revendication a été inscrite dans le programme de la Fédération dès sa fondation, en 1990, car l'aide financière constitue un composant essentiel de l'accessibilité aux études, une priorité dans l'ensemble du mouvement étudiant.

L'année précédente, les droits de scolarité avaient été dégelés, et un projet de loi avait été déposé à l'Assemblée nationale pour définir le cadre juridique d'une réforme du régime des prêts et bourses. En conférence de presse, M. Claude Ryan, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, avait défendu le principe d'une aide financière pour les étudiants à temps partiel.

En 1990, l'Assemblée nationale a effectivement adopté la Loi sur l'aide financière aux étudiants. Les articles 32 à 36 (Chapitre 3, section 2) de la Loi contenaient des dispositions ouvrant le régime aux étudiants à temps partiel, mais ils n'ont jamais été mis en vigueur et cela, non pour des questions de principe, mais pour des raisons budgétaires, a-t-on expliqué à l'époque.

Tout au long de la décennie 90, et notamment aux États généraux sur l'éducation, la FAEUQEP et l'AGEEFEP n'ont cessé de faire valoir la pertinence de leur revendication. Il

a fallu attendre 2002 pour obtenir un premier résultat, soit la création du régime de prêts, sans possibilité de bourses, pour les étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits.

### **Les étudiants à temps partiel réputés à plein temps**

Au même moment, le Programme de prêts et bourses a lui aussi été modifié afin de permettre aux chefs d'une famille monoparentale d'être considérés comme des étudiants à plein temps aux fins de l'aide financière tout en poursuivant leurs études à temps partiel, là aussi à la condition d'être inscrits à un minimum de six crédits. La mesure s'applique aussi aux personnes avec un conjoint qui habitent avec un enfant de moins de six ans et aux femmes enceintes d'au moins 20 semaines.

En 2007-2008, le programme a été étendu aux prestataires du Programme d'aide et d'accompagnement Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, puis, en 2008-2009, aux personnes souffrant d'un grave problème de santé mentale ou de santé physique. Tous les étudiants à temps partiel réputés à temps plein ont évidemment la possibilité de recevoir bourses et non seulement des prêts.

Des données du MESRST indiquent que ces mesures permettant aux étudiants à temps partiel d'être réputés à plein temps répondent à un besoin puisque 8 478 personnes en ont bénéficié en 2010-2011. L'aide totale qui leur a été versée s'est chiffrée à 78,4 millions \$, dont 52 millions \$ en bourses.

Il s'agit à notre sens d'un volet exemplaire du programme au regard de l'accessibilité aux études, qui demeure notre préoccupation principale.

### **Les autres étudiants à temps partiel**

Aujourd'hui, la revendication de la FAEUQEP et de l'AGEEFEP porte cependant sur les autres étudiants à temps partiel, dont nous avons des raisons de croire qu'un bon nombre se trouvent dans une situation financière précaire, qui limite leurs possibilités d'effectuer des études universitaires. C'est certainement le cas à la FEP puisqu'environ 30 % des étudiants et des étudiantes ont des revenus annuels de moins de 20 000 \$

Ce programme a débuté lentement en 2002-2003, mais il a connu une évolution constante jusqu'à 2010-2011, la dernière année pour laquelle nous disposons de données. Ainsi, en 2002-2003, 881 étudiants s'étaient partagé 0,8 millions \$ en prêts, la moyenne des prêts étant de 908 \$. Le nombre de bénéficiaires a triplé en neuf ans pour atteindre 2 427 en 2010-2011. Les prêts versés ont totalisé de 3,3 millions \$ et la moyenne des prêts s'est chiffrée à 1 360 \$.

De l'évaluation que le ministère a faite du programme en 2008, nous retenons principalement que les bénéficiaires ont des revenus très modestes se situant dans la fourchette des 10 000 \$ à 13 000 \$. Le prêt accroît leur revenu d'environ 10 %. Il s'agit là d'une donnée significative, car dans ces strates de revenu, il tombe sous le sens que la marge de manœuvre financière pour fréquenter l'université est extrêmement étroite. Un apport financier de 10 % est certainement bienvenu, voire essentiel dans de nombreux cas.

En 2009, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) a produit une volumineuse étude, intitulée *Source et mode de financement des étudiants de premier cycle*. Dans la partie de cette étude qui porte sur les étudiants à temps partiel, on retient particulièrement les quatre éléments suivants :

- 44 % ont un manque à gagner annuel (endettement)
- 46,6 % s'attendent à accumuler une dette de 11 500 \$
- 29 % ont une dette sur carte de crédit, 21 % sur marge de crédit et 15 % auprès de leur entourage (en plus de leur endettement à l'aide financière aux études)
- Le tiers des étudiants à temps partiel ont abandonné leurs études et, dans la moitié des cas, ce sont des raisons financières qui sont en cause.

Nous n'avons pas été surpris de ces données, qui rendent encore plus impérative l'amélioration du soutien financier aux étudiants à temps partiel, et cette amélioration passe par l'ajout de bourses aux prêts qui sont actuellement accordés.

Ces bourses devraient respecter le principe de la proportionnalité, de l'équité entre les étudiants à plein temps et les étudiants à temps partiel. Partant du principe qu'un étudiant inscrit à un minimum de 12 crédits est considéré à plein temps et devient dès lors admissible aux bourses, un étudiant à temps partiel devrait avoir la possibilité de recevoir une aide financière équivalente à la moitié de celle consentie à un étudiant à plein temps.

C'est ce point de vue que nous avons défendu au chantier sur l'aide financière. L'idée a été plutôt bien reçue, ce qui ne signifie pas qu'elle sera mise en œuvre dans un avenir rapproché. Il y a cependant des signes encourageants, comme nous le verrons dans les prochaines lignes.

### **Une étude sur les étudiants à temps partiel**

En 2011, dans un avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport intitulé *Hausses des droits de scolarité et modifications à l'aide financière aux études 2012-2013 à 2016-2017*, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) a également fait un

certain nombre d'observations sur le Programme de prêts pour les études à temps partiel.

On en retient particulièrement sa recommandation de « mener une étude auprès des étudiants universitaires à temps partiel pour mieux connaître cet effectif, et en particulier celui des étudiants à faible revenu, en vue de mieux cibler les mesures d'aide financière qui leur sont destinées et d'évaluer l'opportunité d'introduire un volet bourse dans le Programme de prêts pour les études à temps partiel ».

Nous préférierions évidemment que l'ajout de bourses au programme se fasse à court terme, mais nous comprenons qu'une décision de cette importance, qui comporte des conséquences financières significatives, doit être basée sur une solide connaissance de la clientèle visée. Nous revendiquons nous-mêmes une telle étude depuis de nombreuses années.

Or, dans le cadre d'une réunion du chantier sur l'aide financière où l'on discutait de la répartition d'une enveloppe budgétaire de cinq millions \$, notre représentant a réitéré que cette étude était indispensable pour connaître la situation socio-économique des étudiants à temps partiel. Publié peu de temps après, le rapport a retenu cette recommandation. Dans les jours suivants, la Direction de la planification et des programmes de l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation nous a même consultés sur les objectifs qu'elle devrait poursuivre. Nous en avons retenu quatre :

1. Évaluer la persévérance scolaire chez les bénéficiaires et les non bénéficiaires de l'aide financière
2. Évaluer les besoins d'aide financière pour ceux qui gagnent de 13 000 \$ à 20 000 \$
3. Comprendre les motifs des parcours scolaires discontinus
4. Mieux connaître les caractéristiques socio-économiques des étudiants à temps partiel

Toujours à la demande de la Direction de la planification, nous avons même proposé le libellé d'une vingtaine de questions à poser dans le cadre de cette étude. Sur ce point, nous avons consulté le Bureau d'études et de développement de la FEP, qui s'y connaît dans ce genre d'enquête et qui nous a été d'une grande aide.

La Direction de la planification nous a par ailleurs assuré qu'elle nous tiendrait informés du déroulement de l'enquête. On n'en connaît cependant pas encore l'échéancier. Une chose est sûre : nous veillerons au grain.

► **Proposition 6**

Considérant que l'AGEEFEP et la FAEUQEP revendiquent de l'aide financière pour les étudiants à temps partiel depuis le début des années 90;

considérant que l'AGEEFEP et la FAEUQEP ont été à l'origine de la création du programme de prêts pour les études à temps partiel en 2002;

considérant que diverses améliorations de ce régime ont été introduites dans les années subséquentes, dont la possibilité pour les monoparentaux, les personnes avec un conjoint qui habitent avec un enfant de moins de six ans, les femmes enceintes d'au moins 20 semaines, les prestataires du Programme d'aide et d'accompagnement Réussir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ainsi que les personnes souffrant d'un grave problème de santé mentale ou de santé physique d'être considérés à plein temps aux fins de l'aide financière, à la condition d'être inscrits à un minimum de six crédits;

considérant que la situation financière de nombreux étudiants adultes ainsi que le principe de l'accessibilité aux études universitaires et l'équité justifient l'enrichissement du programme d'aide financière par l'ajout de bourses;

considérant que, à notre demande notamment et celle du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ), la Direction de la planification financière du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport mène présentement une étude sur la situation socio-économique des étudiants à temps partiel.

**Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la FAEUQEP :**

- A. De poursuivre ses efforts afin d'ajouter un volet de bourses au Programme d'aide financière pour les études à temps partiel, notamment en suivant de près le déroulement de l'étude commandée par la Direction de la planification financière du ministère de l'Éducation sur la situation socio-économique des étudiants à temps partiel.**
- B. D'insister pour que ces bourses respectent le principe de l'équité, de la proportionnalité de l'aide consentie aux étudiants à temps partiel en fonction du nombre de crédits auxquels ils sont inscrits comparativement aux étudiants à plein temps.**

### **L'aide financière pour les étudiants à plein temps**

Dans le cours du chantier, les fédérations étudiantes, dont la FAEUQEP, en sont venues à un consensus, accepté par le gouvernement, sur la répartition d'une somme supplémentaire de l'ordre de 25 millions \$ destinée aux étudiants à plein temps.

C'est ainsi que 146 000 étudiants et étudiantes bénéficieront d'une augmentation des frais de subsistance de 12 \$ par mois; cette aide sera versée en bourses dans le cas des bénéficiaires moins nantis. Pour l'année en cours, le coût est de 11,7 millions \$.

D'ici 2016, les seuils de la contribution parentale et de la contribution du conjoint seront graduellement relevés; le coût pour cette année est de 3,5 millions \$.

Une autre disposition, qui coûtera 8,2 millions \$ pour l'année en cours, concerne la conversion de prêts en bourses de l'allocation spéciale pour les droits de scolarité. Cette mesure vise à réduire l'endettement des étudiants « lié à la hausse des droits de scolarité du gouvernement précédent ».

Dans le cadre de cette entente, une modeste mesure, dont le coût est de 100 000 \$, est destinée aux étudiants à temps partiel, soit le maintien d'une allocation de transport de 91 \$ par mois pour les personnes qui vivent dans une région éloignée.

### **RAC-BACC-DESS : Où en sommes-nous?**

Depuis de nombreuses années, l'AGEEFEP a trois revendications prioritaires dans les affaires relatives aux études : la création d'un service de reconnaissance des acquis expérimentiels, la création de baccalauréats qualifiés par cumul de trois certificats comme alternative aux baccalauréats ès-arts ou ès-sciences présentement décernés, ainsi que la possibilité pour la Faculté d'offrir des programmes d'études supérieures, en particulier des DESS, la FEP étant pour l'instant limitée aux programmes de premier cycle.

Le Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue publié en 2010, à l'initiative de la direction de l'Université, a recommandé sans équivoque la réalisation de ces trois projets. Dans le monde universitaire, toutefois, les dossiers évoluent au pas de tortue.

Notons aussi que la grève étudiante, qui a marqué tout le trimestre d'hiver 2012, a monopolisé les ressources de l'Université en raison de la diversité et de la complexité des mesures particulières qui ont été prises pour éviter qu'un trop grand nombre d'étudiants perdent un trimestre entier. Ce facteur a certainement contribué à mettre nos dossiers sur la glace pendant plusieurs mois. Voici où nous en sommes à ce jour.

#### **La reconnaissance des acquis**

Selon l'échéancier initial, c'est à la rentrée de septembre 2013 que le Service de reconnaissance des acquis expérimentiels (RAC) devait être lancé. Ce ne fut pas le cas et cela, pour les raisons suivantes. Avant d'officialiser la création du service, la direction de l'Université souhaitait que la FEP adopte une politique facultaire de la reconnaissance des acquis. Elle voulait aussi que toute l'information sur la reconnaissance des acquis soit consignée sur son site Internet.

À la réunion du 25 septembre, le Conseil de la Faculté a adopté formellement une Politique

facultaire de la reconnaissance des acquis; celle-ci sera soumise à l'approbation d'autres instances, notamment à la Commission des études. L'information sur la reconnaissance des acquis devrait par ailleurs être mise en ligne au cours du mois de novembre.

Rappelons que le nœud de la RAC tient dans la question suivante : Comment évaluer les acquis de l'expérience de façon équitable et crédible, et les sanctionner par des crédits? Après une phase de débroussaillage pour répertorier les méthodes d'évaluation des acquis en usage au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde, deux spécialistes ont été embauchés il y a environ un an pour mettre au point la mécanique de la RAC et créer des outils d'évaluation fiables, notamment des examens adaptés à des savoirs qui ont été acquis par l'expérience et non dans des cours, car ces savoirs peuvent être « équivalents », mais ils ne sont « identiques ». C'est un travail long et complexe, qui repose sur une analyse sophistiquée de chacun des cours susceptibles de faire l'objet d'une demande de RAC. En septembre, ces examens avaient été mis au point dans une dizaine de cours.

Une question délicate, qui n'est toujours pas tranchée, concerne la tarification. En raison de la complexité et du coût d'évaluation d'une demande de RAC, les étudiants qui recourront au service devront déboursier une certaine somme, qui n'est pas encore déterminée.

En plus de la FEP, l'Université de Montréal se dotera éventuellement d'une politique institutionnelle de la RAC. Selon le doyen, M. Christian Blanchette, cela devrait se faire au cours de la prochaine année.

Notons aussi que la Faculté accueille déjà les demandes de reconnaissance des acquis. Une soixantaine de dossiers ont été soumis au cours des derniers mois.

Comme nous le rappellerons un peu plus loin dans la section qui traite du Fonds des frais institutionnels obligatoires, ce sont les étudiants et les étudiantes de la FEP qui ont financé jusqu'à maintenant la création de ce service.

### **Les baccalauréats qualifiés**

La création de baccalauréats avec appellation, à la FEP mais aussi dans l'ensemble de l'Université, devait être soumise à la Commission des études en mai dernier. La Faculté des arts et des sciences, qui regroupe environ la moitié de l'ensemble des étudiants de l'UdeM et qui constitue un acteur politique majeur, voulait cependant en débattre au préalable dans ses instances, ce qu'elle n'a fait qu'en juin.

Au moment d'écrire ces lignes, le dossier était à l'horaire de la Sous-commission du premier cycle en septembre et de la Commission des études en octobre.

Le principe de la création de baccalauréats qualifiés fait consensus dans l'ensemble des facultés, mais la difficulté principale tient dans la nature des appellations que porteront ces nouveaux diplômes. À titre d'exemple, la FEP offre plusieurs programmes du domaine de la communication (communication appliquée, journalisme, rédaction, relations publiques, publicité, traduction). Un des objectifs principaux des baccalauréats qualifiés étant de mieux refléter la nature des études effectuées à la FEP et d'accroître leur valeur dans le marché du travail, un étudiant qui aurait réussi trois de ces certificats devrait logiquement obtenir un baccalauréat faisant référence, d'une façon ou d'une autre, à la communication.

Les choses ne sont cependant pas si simples, car la Faculté des arts et des sciences offre déjà un baccalauréat en communication; elle craint la confusion qui résulterait d'un deuxième baccalauréat faisant référence à la communication et l'attrait qu'exercerait ce programme sur ses propres étudiants. La même difficulté se pose dans les trois autres familles de programmes de la Faculté, soit la gestion, l'intervention et la santé.

L'affaire pourrait donner lieu à des contorsions sémantiques et des discussions byzantines, un art que les universitaires pratiquent avec virtuosité. Il est donc difficile de prévoir ce qui en résultera.

### **Des programmes d'études supérieures**

De nos trois dossiers prioritaires relativement aux études, c'est le moins avancé, car il pose des difficultés particulières. Pour permettre à la Faculté d'offrir des programmes d'études supérieures, il faut en effet amender les statuts de l'Université, qui limitent la FEP aux activités de premier cycle, et donc soumettre la question à l'Assemblée universitaire, où l'affaire pourrait donner lieu à d'interminables débats, même si les autres facultés ont donné leur accord de principe et que bon nombre d'universités, au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, ont des programmes d'études supérieures en formation continue. C'est le vice-rectorat aux études, et non la FEP elle-même, qui pilote ce dossier. Une fois cette étape franchie, les modifications aux statuts devront être approuvées par le gouvernement. Il est difficile de prévoir le temps qu'il faudra pour clore l'affaire.

Cela dit, la FEP a tout de même créé un DESS en journalisme, mais elle a dû le faire conjointement avec la Faculté des arts et des sciences. À notre connaissance, il n'existe pour l'heure aucun autre projet de même nature.

Notons enfin que le doyen de la FEP, M. Christian Blanchette, prononcera une allocution à l'ouverture du congrès de l'AGEEFEP et il fera le point sur nos trois dossiers prioritaires.

## **Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE)**

Depuis le trimestre d'automne 2008, une somme de 25 \$ est incluse chaque trimestre dans la facture des droits de scolarité de tous les étudiants et étudiantes sous le titre «Fonds d'amélioration de la vie étudiante». Comme vous le savez, il s'agit d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO); il est donc possible d'en être exempté en remplissant un formulaire en ligne.

Selon l'entente convenue avec l'Université au terme de négociations serrées, les étudiants et les étudiantes de la FEP bénéficient directement d'une proportion de 75 % des contributions de 25 \$ par trimestre qu'ils versent au Fonds d'amélioration de la vie étudiante. Comme nous le verrons un peu plus loin, l'autre tranche de 25 % n'est pas perdue, car nous y avons aussi accès.

### **Le Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-UdeM**

Le comité de gestion du Fonds, qui est constitué de deux représentants de l'AGEEFEP, d'un représentant de la FEP et d'un représentant de l'Université, a par ailleurs convenu que l'argent recueilli dans le Fonds FAVE AGEEFEP/FEP/Université serait utilisé selon les trois priorités suivantes, qui sont inchangées depuis la création du programme :

#### **1. Des bourses d'accessibilité**

L'accessibilité aux études universitaires est au cœur même de la mission de la Faculté de l'éducation permanente. Or, pour de nombreux adultes, l'obstacle financier est de nature à empêcher un retour aux études ou à compromettre la poursuite de celles-ci. C'est pourquoi la plus forte proportion du fonds, soit 75 %, est consacrée à des bourses d'accessibilité.

En raison de son expertise en la matière, c'est le Bureau de l'aide financière des Services aux étudiants qui procède à l'analyse des demandes et à la sélection des récipiendaires. À ce jour, ceux-ci ont obtenu chaque année 40 bourses variant de 1 000 \$ à 2 500 \$, pour un total de 75 000 \$. Il s'agit dans tous les cas de personnes à très faible revenu pour qui cette bourse peut vraiment faire la différence.

#### **2. Le soutien aux activités para-académiques**

L'Association fournit par ailleurs à ses membres une aide financière pour les aider à participer à des stages, des congrès et des colloques au Québec, au Canada et à l'étranger. Un proportion de 15 % du Fonds, soit 15 000 \$, est consacrée annuellement à cette fin, qui comporte deux volets :

- Les stages crédités d'intégration des apprentissages, qui font partie du programme.
- D'autres types de stages ainsi que des congrès et colloques qui s'inscrivent dans la perspective de perfectionnement, de mobilité professionnelle et d'intégration dans le marché du travail.

Pour ce volet du programme, c'est un comité constitué du directeur du vice-décanat aux études et du responsable du service des plaintes et de l'information de l'AGEEFEP qui procède à la sélection des candidats, principalement sur la base de la qualité du dossier étudiant et de l'information sur la pertinence des demandes provenant des responsables de programme.

### 3. Les espaces de vie étudiante

L'université, c'est aussi un milieu de vie et c'est pourquoi la politique du fonds prévoit le financement d'infrastructures pour des espaces communautaires. Dans un premier temps, nous avons doté le café-bar La Brunante d'un équipement audiovisuel de bonne qualité dont bénéficient tous nos clients et qui nous permettra d'organiser toutes sortes d'activités. Seront également admissibles les projets d'espaces pour la vie étudiante dans les campus régionaux de Longueuil, Laval et Lanaudière. Une tranche de 10 %, soit 10 000 \$, est consacrée annuellement à cette fin.

Le comité de gestion a évidemment le pouvoir de modifier cette répartition s'il le juge à propos. À cet égard, parce qu'il s'agit entièrement de l'argent des étudiants, il est évident que le poids de l'AGEEFEP est considérable.

### **100 000 \$ par année**

Dans les cinq premières années d'existence du FAVE, les contributions des étudiants de la FEP ont été les suivantes :

- 2008-2009 : 213 700 \$
- 2009-2010 : 174 050 \$
- 2010-2011 : 139 000 \$
- 2011-2012 : 184 825 \$
- 2012-2013 : 188 475 \$

Après une décroissance marquée en 2009-2010 et 2010-2011, on note une nette augmentation des contributions au cours des deux dernières années, ce qui nous assure du maintien du rythme de croisière du programme, soit des débours annuels de 100 000 \$.

Il faut rappeler ici que 25 % des contributions des étudiantes et étudiants de la FEP sont versées dans le Fonds FAVE AGEEFEP-FEP-Université. Cet argent n'est pas perdu pour nous comme nous le verrons un peu plus loin.

Dans l'autre part de 75 % qui nous est réservée, une somme de 25 % est capitalisée afin d'assurer la pérennité du Fonds. C'est la somme restante, de l'ordre de 100 000 \$, qui est disponible pour distribution annuelle.

► **Proposition 7**

**Il est proposé que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2013-2014 et 2014-2015, la répartition suivante des fonds disponibles: 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.**

### **Le Fonds FAVE FAECUM/AGEEFEP/Université**

Comme nous l'avons noté antérieurement, une tranche de 25 % des contributions au FAVE des étudiant-e-s de la FEP est versée dans le Fonds FAECUM-AGEEFEP-Université, qui est beaucoup plus important que le Fonds FEP puisque ce sont tous les autres étudiant-e-s de l'UdeM, membres de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAECUM), qui y contribuent.

Nous disposons d'un représentant au comité de gestion de cette partie du Fonds, dont nous pouvons également obtenir des contributions pour nos projets. Ce fut le cas en 2009 et 2010, alors qu'une des priorités de ce Fonds pour deux ans était la rénovation des cafés étudiants.

En 2009-2010, nous avons ainsi obtenu une somme de 40 000 \$ pour renouveler l'équipement vétuste de notre café bar La Brunante (réfrigérateurs, table de travail réfrigéré, four performant, lave-vaisselle, etc.).

En 2010-2011, la contribution fut plus importante encore, 70 000 \$, pour de lourds travaux de rénovation incluant notamment le renouvellement complet du mobilier.

Sans le FAVE, il est évident que l'AGEEFEP n'aurait pas disposé des ressources financières pour faire face à des dépenses de cette ampleur.

### **Le Fonds FIO (frais institutionnels obligatoires) AGEEFEP-FEP-UdeM**

À l'automne 2008, les membres de l'Association ont été invités à se prononcer par référendum sur une hausse de 1,50 \$ par crédit de la cotisation aux Services aux étudiants. Plus de 1 000

personnes ont participé à la consultation et elles ont voté en faveur de la hausse dans une proportion de 76 %. L'approbation des membres était essentielle pour que l'augmentation soit mise en œuvre, car la directive ministérielle alors en vigueur limitait la hausse des frais institutionnels obligatoires (FIO) que l'Université était autorisée à imposer. Le seul moyen d'excéder ce plafond consistait à conclure une entente en bonne et due forme avec la FAECUM et l'AGEEFEP. Ce qui fut fait.

Un argument principal a visiblement convaincu la majorité de voter « oui ». L'entente conclue avec l'Université prévoyait en effet que tout le produit de la hausse, soit une somme de 200 000 \$ par année, serait consacrée à la création de deux services à la FEP : un service de persévérance aux études et un service de reconnaissance des acquis expérimentiels.

### **Le service de la persévérance aux études**

Depuis quatre ans, il y a effectivement un conseiller à la persévérance dont le rôle principal est de détecter les étudiants qui présentent des risques d'abandon des études, de discuter avec eux et de tenter de trouver des solutions. Au besoin, il réfère ces personnes aux nombreux autres services de l'Université susceptibles de leur venir en aide. Les rapports qui nous ont été soumis à ce jour nous indiquent que le conseiller effectue un travail très utile.

### **La reconnaissance des acquis**

C'est aussi cette enveloppe budgétaire qui a permis de requérir les services de spécialistes de la reconnaissance des acquis (RAC).

Dans un premier temps, il y a eu une analyse des dispositifs de RAC en vigueur dans les universités et collèges du Québec et du Canada. Cette phase était essentielle pour éviter de réinventer la roue et d'identifier les systèmes qui pourraient convenir à la FEP.

Depuis plus d'un an, deux autres spécialistes de haut vol ont pris le relais et ils œuvrent à la mise au point de la méthodologie, de la technique d'évaluation des demandes de RAC. C'est une opération très complexe qui exige une analyse fine des plans de cours, des objectifs généraux et spécifiques ainsi que des compétences attendues au terme du cours. C'est sur cette base que seront créés des tests et examens tenant compte du fait que les savoirs expérimentiels n'ont pas été acquis dans le cadre d'un cours; dans les deux cas, les savoirs peuvent être équivalents, mais ils ne sont pas identiques.

Notons aussi que cette enveloppe a aussi permis aux quelques dizaines d'étudiants et d'étudiantes qui ont fait une demande de reconnaissance des acquis d'obtenir sans frais une évaluation et une analyse de leur dossier. Dans les établissements, il est d'usage de payer jusqu'à quelques centaines de dollars pour obtenir ce service.

## Nos affiliations

Au fil des ans, l'AGEEFEP a tissé de nombreux liens avec les associations et les organismes engagés en éducation des adultes. D'une part, notre participation contribue à agrandir ce réseau et à lui donner plus d'influence; d'autre part, ce réseau enrichit notre connaissance et notre réflexion sur l'éducation des adultes.

### LA FAEUQEP

L'AGEEFEP a été à l'origine de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) au début des années 90. La Fédération regroupe trois associations. Outre l'AGEEFEP, il s'agit de l'Association générale des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (AGEHCUQTR) et de la McGill Association of Continuing Education Students (MACES). L'Association étudiante de la Télé-Université ainsi que l'Association des étudiants aux certificats de l'École des HEC ne font pas formellement partie de la Fédération, mais nous avons régulièrement des discussions avec ces deux groupes sur des sujets d'intérêt commun.

L'intérêt premier de la Fédération, c'est de nous donner une voix dans les débats nationaux sur les universités. C'est évidemment par la Fédération que nous avons pu être à la table du Sommet sur l'enseignement supérieur et que nous participons à toutes les consultations gouvernementales qui concernent les universités. La FAEUQEP occupe aussi un siège à la Commission de l'éducation de la Commission canadienne pour l'UNESCO et elle est membre de la Table des partenaires des universités, qui regroupe les principaux syndicats et fédérations étudiantes.

#### ► Proposition 8 :

**Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP).**

### Le MQAF

C'est aussi l'AGEEFEP qui a été à l'origine de la création du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF). Ce dernier a pour objectif de regrouper les étudiants adultes du secondaire général, du secondaire professionnel, du cégep et de l'université. Sa principale activité est un colloque annuel de deux jours, tenu à la fin de mars ou au début d'avril, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation. Le colloque regroupe environ 125 adultes des quatre groupes énumérés ci-dessus. Le printemps prochain, nous en serons au 12<sup>e</sup> Colloque.

Il faut avoir assisté à l'un ou l'autre de ces colloques pour comprendre l'importance des

embûches auxquelles se heurtent les adultes qui retournent aux études. C'est particulièrement le cas de ceux et celles qui sont au secondaire et qui veulent obtenir un premier diplôme. Pauvreté, soumission à des règles de vie infantilisantes dans les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle, absence d'association étudiante, ces étudiants adultes n'ont à peu près rien à dire sur tout ce qui concerne la vie dans leur établissement ou leurs cours. Ils ne sont jamais consultés sur le rythme accéléré auquel ils sont soumis pour effectuer leurs études, ils n'ont pas un mot à dire sur les méthodes pédagogiques utilisées et ils n'ont aucune possibilité d'évaluer leur enseignement et leurs enseignants.

Pour en savoir davantage sur le MQAF, nous vous invitons à vous rendre sur le site [www.mqaf.qc.ca](http://www.mqaf.qc.ca).

► **Proposition 9 :**

**Il est proposé que l'AGEEFEP continue à participer activement au Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), notamment en contribuant financièrement à l'organisation du colloque annuel des adultes en formation qui se tient chaque printemps, dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation.**

## L'ACDEAULF

L'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) regroupe principalement des professionnels de l'éducation des adultes des universités francophones du Canada. La FAEUQEP et l'AGEEFEP sont les seuls groupes qui représentent les étudiants.

Annuellement, l'ACDEAULF organise un colloque sur un thème pertinent à l'éducation des adultes. Au besoin, l'organisme peut aussi effectuer des études. Ce fut le cas il y a quelques années lorsque des spécialistes de la reconnaissance des acquis ont réalisé une étude substantielle sur les pratiques en vigueur dans les universités québécoises. Nous avons d'ailleurs utilisé les données de cette étude pour peaufiner notre argumentaire sur cette question.

L'ACDEAULF n'est pas un organisme de pression, mais ses réflexions et ses débats alimentent notre connaissance de l'éducation des adultes dans les universités.

► **Proposition 10 :**

**Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF).**

## LICÉA

L'AGEEFEP est membre de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) depuis plus de 20 ans. Pendant plusieurs années, notre président, M. Robert Martin, a d'ailleurs été membre du comité exécutif; il est toujours membre du conseil d'administration.

Depuis une soixantaine d'années, l'ICÉA constitue le principal carrefour de l'éducation des adultes au Québec. En font partie des citoyens intéressés à l'éducation des adultes, des établissements d'enseignement, des professionnels de l'éducation des adultes, des chercheurs universitaires, les centrales syndicales ainsi que de nombreux groupes populaires et communautaires.

L'Institut constitue l'un des principaux interlocuteurs du gouvernement du Québec en éducation des adultes. C'est d'ailleurs à l'Institut que le gouvernement a confié la responsabilité d'organiser la Semaine québécoise des adultes en formation.

**► Proposition 11 :**

**Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA).**

## Le CIÉA

C'est M. Paul Bélanger, professeur à l'UQAM et sommité en éducation des adultes, qui a créé le Conseil international de l'éducation des adultes. Des groupes engagés en éducation des adultes, des organisations non gouvernementales, des chercheurs universitaires et des personnes engagées en éducation des adultes font partie de cet organisme international. Une réunion se tient tous les quatre ans pour faire le point sur l'évolution des systèmes d'éducation des adultes dans le monde et dégager des priorités d'action pour les quatre années subséquentes.

Le CIÉA travaille en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, qu'il alimente de ses réflexions provenant de la société civile.

**► Proposition 12 :**

**Il est proposé que l'AGEEFEP maintienne son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes (CIÉA).**



## **Un référendum pour cotiser au journal Quartier libre?**

Le journal Quartier libre, qui est publié toutes les deux semaines, constitue le principal média écrit indépendant à l'Université de Montréal. Il est entièrement conçu et produit par des étudiantes et des étudiants de l'établissement.

Quartier libre tire une partie de ses revenus de la publicité, mais ce n'est pas là sa principale source de financement : à l'exception de ceux de la Faculté de l'éducation permanente (FEP), tous les étudiants de l'UdeM cotisent 2 \$ par session au journal. Cette somme est incluse dans la facture des droits de scolarité, mais il s'agit d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO). Ceux et celles qui ne veulent pas cotiser peuvent être remboursés sur demande. Pour ce faire, ils doivent cependant se présenter en personne au journal, qui est situé au Pavillon 3200 Jean-Brillant.

Quartier libre souhaite que les étudiants de la FEP cotisent eux aussi 2 \$ par session. Le journal rappelle notamment que la quasi totalité de ses journalistes sont des étudiants du Certificat en journalisme de la FEP, qui y acquièrent une précieuse expérience.

Notons aussi que, advenant une participation de nos membres au financement du journal, l'AGEEFEP disposerait d'un espace dans le journal pour traiter des dossiers qui l'intéressent; elle aurait aussi un siège au conseil d'administration.

La politique de l'AGEEFEP veut que, dans le cas d'un projet de cotisation CANO non destinée à l'Association, la décision appartient à l'ensemble des membres à l'occasion d'un référendum, dont le résultat est décisionnel. Ce fut notamment le cas lors de l'adhésion de l'AGEEFEP au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ).

► **Proposition**

Considérant que Quartier libre est le principal média écrit des étudiants de l'Université de Montréal;

considérant que, à l'exception de ceux de la Faculté de l'éducation permanente, tous les étudiants de l'Université participent au financement du journal grâce à une cotisation de 2 \$ par session incluse dans leur facture de droits de scolarité;

considérant qu'il s'agit d'une cotisation automatique non obligatoire (CANO) dont les étudiants peuvent obtenir le remboursement sur demande;

considérant que la quasi totalité des journalistes de Quartier libre sont des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente, qui y acquièrent une précieuse expérience de publication;

considérant que, pour toute cotisation qui n'est pas destinée à l'AGEEFEP, la politique de l'Association veut que le projet de cotisation soit soumis aux membres par référendum

et que le résultat soit décisionnel.

Il est proposé :

1. Que l'AGEEFEP autorise le journal Quartier libre à soumettre à ses membres, à l'occasion d'un référendum électronique, une proposition visant à percevoir une cotisation automatique non obligatoire de 2 \$ par session auprès de tous les étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente, et que le résultat soit décisionnel.
2. Que le Conseil de direction de l'AGEEFEP détermine le moment opportun pour tenir ce référendum et en approuve les modalités à la suite des négociations avec Quartier Libre.



**Affaires financières**

## LES AFFAIRES FINANCIÈRES



Au cours de l'année 2012-2013, les revenus ont augmenté de 15 957 \$ comparativement à l'exercice financier précédent alors que les dépenses ont augmenté de 28 437 \$.

En ce qui regarde celles-ci, on note que la masse salariale a augmenté d'environ 30 000 \$, dont 10 000 \$ est facturée à La Brunante. Pour faire face à nos besoins, nous avons ajouté un employé, ce qui explique évidemment la différence. Les frais de déplacement ont pour leur part augmenté d'environ 3 000 \$, ce qui a été causé par les nombreux déplacements dans plusieurs villes du Québec de nos dirigeants, qui représentaient l'Association dans la délégation de la FAEUQEP dans toutes les phases du Sommet sur l'enseignement supérieur. Pour les frais de bureaux, les fournitures et la papeterie, notre prévision de 13 000 \$ était visiblement trop optimiste, surtout dans la période trouble que nous avons vécue, où nous avons dû produire de nombreux documents. Pour ce qui est des kiosques d'accueil et des séances d'accueil, la croissance des dépenses est principalement due au document d'information que nous remettons à tous les participants aux séances d'accueil des nouveaux étudiants; nous en avons fait imprimer suffisamment pour répondre à nos besoins pendant deux ans.

Il y a par ailleurs eu une diminution du budget des activités récurrentes, ce qui s'explique par un report des améliorations que nous souhaitons apporter à nos stands d'accueil et une diminution de l'aide au développement des associations étudiantes d'adultes, de formation continue.

Nous avons donc clos l'exercice financier avec un déficit de 17 826 \$, soit 6 973 \$ de moins que ce qui était anticipé dans les prévisions budgétaires adoptées à la dernière assemblée générale. Ce déficit sera épongé à même le fonds de réserve.

### Les prévisions budgétaires 2013-2014 et 2014-2015

#### Les dépenses

On note un nouveau poste de dépenses, Taxes foncières Montréal. La ville entend en effet percevoir des taxes dans les locaux des universités montréalaises qui ne sont pas directement liés aux activités de recherche et d'enseignement. Entre autres, les associations étudiantes, les syndicats et vraisemblablement les cafés étudiants devraient dorénavant payer des taxes municipales. La mesure est rétroactive à l'an dernier, ce qui explique qu'une somme 9 372 \$ est inscrite à ce poste pour 2013-2014 et 4 686 \$ pour 2014-2015. Ces associations, syndicats et cafés étudiants se sont regroupés sous l'égide de l'UdeM afin de faire front commun dans

la contestation de cette taxe. Les universités montréalaises ont de plus uni leurs efforts à cette même fin. Dans l'incertitude sur l'issue de l'affaire, il est nécessaire de prévoir cette dépense. Sur recommandation des services juridiques de l'UdeM et de nos vérificateurs comptables, nous avons déjà payé cette facture de 9 372 \$, pour l'exercice financier 2011-2012 et 2012-2013, afin d'éviter d'encourir des frais d'intérêt et des pénalités. Un autre débours de 4 686 \$ sera nécessaire en 2013-2014 à cette même fin. Cess somme nous serons évidemment remboursés, avec intérêts, si nous obtenons gain de cause.

Il y a également une croissance du budget des activités récurrentes. Nombreux sont nos membres qui participent aux activités études/famille de même qu'aux activités de la rentrée, par exemple le 5 à 7 pizza et bière au campus de Laval et sur le campus principal. Il y a eu aussi la dictée Beauchemin destinée aux étudiants de la FEP dans le cadre de la Semaine du français, les rencontres avec des étudiantes et étudiants organisées le vendredi soir à La Brunante par le Service de persévérance aux études de la Faculté et le soutien aux activités, notamment celles du nouveau Conseil des étudiants en journalisme.

Autre facteur à considérer, la dernière augmentation de la cotisation remonte à 2009. Au cours des quatre dernières années, l'inflation a totalisé 6,9 %, ce qui représente une augmentation des dépenses totalisant 38 747 \$. Il y aura sans doute de l'inflation au cours des deux prochaines années, mais il est impossible d'en prévoir l'ampleur.

Cependant, une augmentation de la masse salariale de 2 % par année ajoutera 9 979 \$ à la masse salariale cette année et 6 928 \$ en 2014-2015. Nous sommes dans une année de congrès, ce qui entraînera des débours d'environ 16 000 \$, une somme bien supérieure à la prévision de 3 327 \$ pour l'assemblée générale de l'an prochain. Le coût beaucoup plus élevé s'explique par la tournée des classes et une participation plus nombreuse des membres.

À ce rythme, si nous ne faisons rien, le déficit prévu pour 2013-2014 atteindrait 42 956 \$ et 26 052 \$ pour l'exercice 2014-2015, totalisant 69 008 \$. C'est trop. C'est pourquoi, le Conseil de direction propose d'augmenter la cotisation de 2 \$ par session à compter du trimestre d'hiver 2014, ce qui réduirait le déficit cumulé pour les deux années à 10 876 \$. Pour éponger ce déficit, nous pourrions puiser dans nos modestes surplus accumulés.

Comme chacun le sait, la cotisation à l'Association est de 27 \$ par session, incluant la cotisation de 1,50 \$ à notre fédération nationale (FAEUQEP), plus 1 \$ pour le Fonds de défense juridique. Pour mémoire, soulignons que la moyenne de la cotisation dans les associations étudiantes de l'UdeM., incluant la cotisation à la FAECUM et celle de la FEUQ, est présentement de 28 \$. À cet égard, nous sommes donc dans la moyenne.



### **Des changements dans la gestion**

Tout comme pour l'AGEEFEP, le Conseil de direction suit de près la situation financière de La Brunante, car à chacune de ses rencontres, il dispose d'un rapport détaillé sur l'évolution des ventes, des revenus et des dépenses.

Depuis septembre 2012, il y a eu plusieurs changements dans la gestion de notre resto-pub. Le gérant ayant pris sa retraite, il a été remplacé par un chef de service, et toute la gestion a été ramenée dans les bureaux de l'Association.

Dorénavant, la restauration, qui compte une cuisinière à plein temps et un aide-cuisinier à temps partiel, est séparée du service, et c'est notre responsable de l'administration et de la comptabilité qui la gère. Au service, seul le chef de service est à plein temps; tous les autres serveurs travaillent à temps partiel.

Rappelons aussi que La Brunante s'est équipée il y a quelques années du système Maître D, qui permet une gestion plus serrée, plus efficace.

Tout cela n'est sans doute pas étranger au fait que, pour l'ensemble de l'année 2012-2013, nos ventes ont augmenté de 15 818 \$, une somme supérieure à l'objectif qui avait été fixé, et cela, avec une semaine d'opération en moins comparativement à l'année précédente.

Sur une période de deux ans, le coût des marchandises a par ailleurs été réduit de 52 % en 2010-2011 à 43 % en 2012-2013. L'objectif est de 42 %.

Pour l'ensemble de l'année, le bénéfice brut s'est chiffré à 101 192 \$.

### **Les dépenses**

Pour ce qui est des dépenses, la masse salariale a été réduite de 11 853 \$ sans affecter la qualité du service. Les frais variables, eux, ont augmenté de 3 325 \$.

Pour l'ensemble de l'année, les dépenses ont été de 103 339 \$, d'où un déficit d'opération de 2147\$. Notons à ce sujet que les prévisions budgétaires révisées estimaient le déficit à 7 888 \$ et que le déficit avait été de 17 324 \$ au cours de l'année 2011-2012.

**Les autres revenus**

En sus des revenus d'opération, La Brunante dispose d'autres revenus totalisant 37 389 \$. On doit cependant soustraire de cette somme les dépenses d'amortissement de 22 437 \$ ainsi que le déficit d'opération de 2 147 \$, ce qui laisse un bénéfice de 12 805 \$.

De ce bénéfice, il faut cependant soustraire une somme de 6 300 \$ inscrite au titre de «Charge d'immobilisation non livrée», ce qui ramène le surplus à 6 505 \$. Il s'agit de l'achat d'un lave-verre et d'un réfrigérateur de bière en fût pour lequel nous avons sollicité des soumissions et accordé le contrat au plus bas soumissionnaire, qui avait pignon sur rue et dont nous n'avions aucune raison de douter de l'honnêteté. Comme c'est souvent le cas dans le monde de la restauration, le fournisseur a exigé d'être payé avant la livraison, ce que nous avons fait. Or, l'équipement n'a jamais été livré. Nous ne sommes pas les seuls à avoir été victimes de cette entreprise puisque, dans les mois suivant nos déboires, celle-ci a fait l'objet de deux reportages à l'émission J.E.

Nous avons donc donné instruction à notre avocat d'intenter une poursuite en dommages et intérêts de 20 000 \$ contre l'entreprise. Il faut beaucoup de temps pour qu'une cause de ce type soit entendue. Si nos chances d'obtenir un verdict favorable sont très bonnes, il reste à savoir si le débiteur est solvable.

Nos vérificateurs comptables nous ont donc conseillé d'inscrire la somme de 6 300 \$ à la dépense, quitte à l'inscrire ultérieurement en revenu extraordinaire si nous la récupérons.

**Les prévisions budgétaires**

Pour l'année 2013-2014, nous prévoyons une modeste augmentation des ventes de 5 000 \$, ce qui laisserait un surplus d'opération de 3 218 \$. En additionnant les autres revenus, moins les dépenses d'amortissement, le surplus prévu se chiffrerait à 23 200 \$.

Pour l'année 2014-2015, nous prévoyons un surplus d'opération de 2 871 \$; avec les autres revenus, l'excédent prévu serait de 13 947 \$.

**Gosselin & Associés inc.**  
Société de comptables professionnels agréés

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2013

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2013

Sommaire

---

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5-6
Évolution des actifs nets	7
Résultats	8-9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-19
ANNEXE	
Ventes du Café-bar	20

**Gosselin+Associés inc.**  
Société de comptables professionnels agréés

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.), qui comprennent les bilans au 31 juillet 2013, au 31 juillet 2012 et au 1<sup>er</sup> août 2011, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 juillet 2013 et le 31 juillet 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2013, au 31 juillet 2011 et au 1<sup>er</sup> août 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 juillet 2013 et le 31 juillet 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Gosselin & Associés inc.<sup>1</sup>*

GOSELIN & ASSOCIÉS INC.  
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 26 octobre 2013

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**BILAN**

**AU 31 JUILLET 2013**

	2013		2012				
	Fonds de général \$	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP \$	Comité des initiatives étudiantes \$	Alliance pour la santé étudiante du Québec \$	Café La Brunante enr. \$	Sous-total \$	Total \$
<b>ACTIF À COURT TERME</b>							
Encaisse	128 364	119 491	26 306	7 110	2 040	283 271	213 193
Placements – note 4	55 918	114 842	-	-	-	170 760	169 564
Débiteurs – note 5	74 151	2 512	-	61 261	3 569	137 924	141 493
À recevoir – Comité des initiatives étudiantes	-	-	-	-	-	-	-
À recevoir – Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	2 000	-	-	-	-	2 000	-
À recevoir - Café La Brunante enr.	8 925	15 368	-	-	-	24 293	1 514
Stocks de marchandises	-	-	-	-	2 392	22 492	24 884
Frais payés d'avance	22 492	-	-	-	-	638 740	621 962
<b>IMMOBILISATIONS</b>	291 850	252 213	26 306	68 371	9 515	638 740	569 828
<b>CORPORELLES – note 6</b>	10 390	-	-	-	64 121	10 390	74 511
<b>PRÊT CAFÉ LA BRUNANTE ENR.</b>	47 836	-	-	-	-	47 836	-
- note 9	350 076	252 213	26 306	68 371	73 636	696 966	669 544
<b>PASSIF À COURT TERME</b>							
Créditeurs – note 8	39 148	8 682	-	29 400	3 919	77 230	81 149
Revenus reportés	1 300	-	-	-	-	1 300	1 300
Dû au fonds général	-	2 000	-	-	8 925	2 000	-
Dû au Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP.	-	-	-	-	15 368	-	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	-	-	-	4 500	-	4 500
- note 10	40 448	10 682	-	29 400	32 712	80 530	86 949
							61 883



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2013**

	2013			2012		
	Non affectés	Affectés		Total	Total	
		Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café - La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	11 973	231 818	17 807	33 800	(84 447)	522 350
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(26 034)	9 713	8 499	5 171	28 942	2 068
Acquisitions d'immobilisations	829	-	-	-	(829)	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	10 199	-	-	-	(10 199)	-
SOLDE À LA FIN	(3 033)	241 531	26 306	38 971	(66 533)	524 418

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2013**

	2013				2012	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Bruname enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>						
Cotisations	476 388	-	-	494 032	-	497 560
Subventions	10 000	21 667	-	31 667	-	31 667
Bénéfice brut du Café-bar - annexe	-	-	-	-	101 192	91 135
Services rémunérés	-	-	20 292	20 292	-	17 677
Publicité	8 640	-	-	8 640	-	7 990
Frais d'étude de dossier et d'administration	35 000	-	-	35 000	-	15 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	-	-	-	10 199	10 199
Subvention - Université de Montréal	362	-	-	1 196	10 558	1 162
Intérêts	13 349	-	-	13 386	-	37 180
Autres	543 739	21 667	20 292	604 213	138 581	709 570
<b>CHARGES</b>						
Salaires et charges sociales	359 717	-	-	359 717	76 966	403 213
Affiliations	26 466	-	-	26 466	-	27 609
Allocations	7 837	-	-	7 837	-	7 502
Assurances	3 414	-	-	3 414	2 581	5 971
Conseil élargi, conseil de direction et congrès	11 820	-	-	11 820	-	26 258
Entretien et réparations	-	-	-	-	4 320	3 425
Fournitures de bar	-	-	-	-	2 964	972
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	18 369	-	-	18 369	1 827	18 115
Frais de déplacement	18 273	-	-	18 273	3 307	17 328
Frais de représentation	13 316	-	-	13 316	53	8 625
Frais de gestion	-	-	15 000	15 000	-	15 000

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2013**

	2013				2012		
	Fonds général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES (suite)</b>							
Intérêts et frais bancaires	994	120	116	121	1 351	1 134	2 358
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-	-	-	70
Immobilisations non reçues	-	-	-	-	-	6 300	-
- note 14	-	-	-	-	-	857	1 824
Licences, taxes et permis	-	-	-	-	5 366	225	5 494
Location d'équipements	5 366	-	-	-	-	1 350	1 350
Loyer	-	-	-	-	-	474	474
Mauvaises créances	-	-	-	-	-	-	-
Poste et télécommunications	10 362	-	-	1 638	10 362	1 638	11 207
Projets spéciaux	42 286	-	-	-	42 286	-	50 321
Publicité	-	-	-	-	-	1 983	6 302
Revues et agenda	34 266	-	-	-	34 266	-	32 133
Services professionnels	5 482	8 682	-	-	14 164	3 660	21 212
Amortissement	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et équipement de bureau	2 425	-	-	-	2 425	-	2 501
Équipement informatique	1 172	-	-	-	1 172	-	2 294
Matériel roulant	-	-	-	-	-	-	1 586
Mobilier et équipement de bar	-	-	-	-	-	13 196	13 531
Améliorations locatives du café-bar	-	-	-	-	-	2 198	2 197
Équipement média	-	-	-	-	-	7 043	6 940
Projets - Comité des initiatives étudiantes	-	-	13 052	-	13 052	-	12 164
	561 565	8 802	13 168	15 121	598 656	132 076	707 502
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	(17 826)	9 713	8 499	5 171	5 557	6 505	2 068

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	12 062	2 068
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	26 034	29 049
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(10 199)	(10 199)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement – note 13	<u>44 246</u>	<u>19 194</u>
<b>RENTRÉES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<u>72 143</u>	<u>40 112</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(1 196)	(1 163)
Acquisition d'immobilisations	<u>(829)</u>	<u>(3 201)</u>
<b>SORTIES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<u>(2 025)</u>	<u>(4 364)</u>
<b>REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME ET SORTIES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<u>-</u>	<u>(1 908)</u>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	70 118	33 840
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>213 193</u>	<u>179 353</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>283 311</u></u>	<u><u>213 193</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association;
- défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel;
- procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement;
- permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu;
- promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international;
- imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

**NOTE 2 ADOPTION DES NORMES COMPTABLES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (NCCOSBL)**

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ci-après appelées «NCCOSBL».

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 juillet 2013 ont été élaborés en fonction des principes comptables décrits et notamment les dispositions prévues au chapitre 1501 — *Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif* relative aux premiers adoptants de ce référentiel comptable.

L'application initiale de ce nouveau référentiel n'a eu aucune incidence sur l'excédent des produits sur les charges de l'organisme pour l'exercice se terminant le 31 juillet 2012, ni sur son actif net à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> août 2011.

Exemption relativement à l'application initiale

L'organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption suivante :

L'organisme a désigné ses placements pour qu'ils soient évalués à la juste valeur à la date de transition.

Placements

Au 1<sup>er</sup> août 2011, l'organisme a choisi d'évaluer ses placements à la juste valeur. Selon l'ancien référentiel, ces placements avaient été comptabilisés aussi à la juste valeur à titre d'actifs financiers détenus à des fins de transactions et les gains et les pertes étaient comptabilisés directement aux résultats. Il n'y a donc aucun effet ni sur les placements, ni sur l'actif net, ni sur les résultats.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés au même rythme que les immobilisations afférentes.

**Constatation des produits**

**Apports**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**Cotisations**

Les cotisations sont constatées linéairement sur la durée des sessions universitaires.

**Publicité**

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

**Services rémunérés**

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

**Frais d'étude de dossier et d'administration**

Les frais d'étude de dossier et d'administration sont constatés à titre de produits linéairement sur la durée des sessions universitaires.

**Ventes du Café La Brunante enr.**

Les ventes sont constatées lorsque les clients prennent possession de la marchandise.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Comptabilité par fonds**

Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds général.

Le fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques lors de la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds « Alliance pour la santé étudiante du Québec » a été constitué à la suite d'un référendum. L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ) pour répondre aux besoins des étudiants.

L'affectation du Comité des initiatives étudiantes présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué pour permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le fonds Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir (dus) interfonds, ne portent pas d'intérêt et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

**Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les taux et les durées indiqués ci-dessous :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipement de bureau	Amortissement linéaire	5 ans/10 ans
Mobilier et équipement du Café-bar	Amortissement dégressif	20 %
Mobilier et équipement du Café-bar	Amortissement linéaire	5 ans/10 ans
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 1/3 ans/3 ans
Améliorations locatives du Café-bar	Amortissement linéaire	10 ans
Équipement média du Café-bar	Amortissement linéaire	5 ans

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles, en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

**Instruments financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût à l'exception des placements dans les dépôts à terme qui sont désignés pour être évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des débiteurs et des comptes à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs, des dus aux différents fonds et de la dette.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit ou de marché.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde de l'encaisse.

**NOTE 4 PLACEMENTS**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Fonds général		
Dépôt à terme, 0,65 %, au coût de 55 556 \$, échéant le 13 décembre 2013, désigné pour être évalué à la juste valeur	55 918	55 556
Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP		
Dépôt à terme, 1,22 %, au coût de 114 008 \$, échéant le 22 août 2013, désigné pour être évalué à la juste valeur	<u>114 842</u>	<u>114 008</u>
	<u>170 760</u>	<u>169 564</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 5 DÉBITEURS**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Fonds général		
Cotisations	70 349	72 166
MQAF	997	6 569
Comptes clients	-	6 556
FAEUQEP	-	1 236
Autres	2 805	225
	<u>74 151</u>	<u>86 752</u>
Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP		
Cotisations	2 512	653
Université de Montréal	-	1 466
	<u>2 512</u>	<u>2 119</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec	<u>61 261</u>	<u>82 251</u>
Café La Brunante enr.		
Comptes clients	3 569	7 987
	<u>141 493</u>	<u>179 109</u>

**NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	<u>2013</u>		<u>2012</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	50 179	41 587	8 592	11 017
Mobilier et équipement du Café-bar	181 388	144 209	37 179	50 375
Équipement informatique	70 432	68 633	1 799	2 971
Améliorations locatives du Café-bar	21 977	9 868	12 109	14 307
Équipement média du Café-bar	35 528	20 696	14 832	21 046
	<u>359 504</u>	<u>284 993</u>	<u>74 511</u>	<u>99 716</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 7 LIMITE DE CRÉDIT**

Au 31 juillet 2013, l'organisme disposait de cartes de crédit assorties d'une limite de crédit totale de 20 000 \$. Au 31 juillet 2013, un montant de 1 927 \$ est utilisé et comptabilisé dans les fournisseurs et frais courus.

**NOTE 8 CRÉDITEURS**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	35 652	22 945
Honoraires	<u>3 496</u>	<u>2 715</u>
	<u>39 148</u>	<u>25 660</u>
Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP		
Fournisseurs et frais courus	<u>8 682</u>	<u>-</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	1 600	1 123
Honoraires	<u>2 319</u>	<u>1 200</u>
	<u>3 919</u>	<u>2 323</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Fournisseurs et frais courus	<u>29 400</u>	<u>29 400</u>
	<u>81 149</u>	<u>57 383</u>

**NOTE 9 PRÊT CAFÉ LA BRUNANTE ENR.**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
A.G.E.E.F.E.P., sans intérêt ni échéance		
Solde au début	65 821	65 821
Remboursement	<u>17 985</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>47 836</u>	<u>65 821</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 12 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'organisme s'est engagé par contrat pour louer le local du Café jusqu'au 31 mai 2016. Le contrat comprend une option de renouvellement de cinq ans qui s'exerce automatiquement aux mêmes conditions (à moins d'avis contraire) soixante jours avant la fin du terme. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 17 550 \$. Le contrat précise que du montant de 650 \$ versé neuf fois par année, 500 \$ serviront au remboursement de la dette contractée par l'A.G.E.E.F.E.P. pour financer l'aménagement du local. Selon un amendement au contrat de la dette, le remboursement mensuel de 500 \$ débutera en septembre 2013. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices excluant la période de renouvellement sont les suivants :

	\$
2014	5 850
2015	5 850
2016	5 850

**NOTE 13 FLUX DE TRÉSORERIE**

	2013	2012
	\$	\$
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	37 616	(366)
Stocks	(78)	(442)
Frais payés d'avance	(18 358)	(202)
Créditeurs	23 766	20 204
Revenus reportés	1 300	-
	<u>44 246</u>	<u>19 194</u>

**NOTE 14 IMMOBILISATIONS NON REÇUES**

Tel que présenté à l'état des résultats, un montant de 6 300 \$ a été versé à un fournisseur pour l'acquisition d'immobilisations. Ces immobilisations n'ayant jamais été reçues par l'organisme, des procédures judiciaires sont en cours afin de récupérer cette somme avec dommage et intérêts.

**NOTE 15 ÉVENTUALITÉS**

L'organisme n'a pas encore complété le processus d'évaluation de l'impact de la Loi sur l'équité salariale sur la rémunération de ses employés. Par conséquent, il n'est actuellement pas possible de déterminer le montant de compensation qui pourrait devoir être versé aux employés assujettis, le cas échéant.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2013**

**NOTE 16 CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

**NOTE 17 BILAN D'OUVERTURE À LA DATE DE TRANSITION**

	1 <sup>er</sup> août 2011
	S
<b>ACTIF</b>	
<b>ACTIF À COURT TERME</b>	
Encaisse	179 353
Placements	168 401
Débiteurs	178 743
Stocks de marchandises	994
Frais payés d'avance	6 324
	<u>533 815</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<u>125 564</u>
	<u>659 379</u>
<b>PASSIF</b>	
<b>PASSIF À COURT TERME</b>	
Créditeurs	37 179
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	6 408
	<u>43 587</u>
<b>DETTE À LONG TERME</b>	36 938
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS</b>	56 504
	<u>93 442</u>
	<u>137 029</u>
<b>ACTIF NETS</b>	
<b>INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>	25 714
<b>NON AFFECTÉS</b>	362 140
<b>AFFECTÉS</b>	134 496
	<u>522 350</u>
	<u>659 379</u>

ANNEXE

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

## VENTES DU CAFÉ-BAR

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
VENTES	<u>170 340</u>	<u>154 522</u>
COÛT DES MARCHANDISES VENDUES		
Stocks au début	1 436	994
Achats	<u>74 026</u>	<u>67 329</u>
	75 462	68 323
Stocks à la fin	<u>(1 514)</u>	<u>(1 436)</u>
	73 948	66 887
Ristourne sur achat	<u>4 800</u>	<u>3 500</u>
	69 148	63 387
BÉNÉFICE BRUT	<u><u>101 192</u></u>	<u><u>91 135</u></u>

**Gosselin & Associés inc.**  
Société de comptables professionnels agréés

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES  
DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2013



**États des résultats et prévisions budgétaires  
AGEEFEP et La Brunante**





## État des résultat 2012-2013

## Prévisions budgétaires

REVENUS	Réal 11-12	Prévision révisée 12-13	Réal 12-13	PRÉVISION	PRÉVISION	
				13-14	14-15	
*Cotisations	Annexe 1	480 258 \$	486 056 \$	476 388 \$	509 126 \$	523 006 \$
Publicité	Annexe 2	7 990	8 000	8 640	8 640	8 640
Subventions	Annexe 3	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Autres revenus	Annexe 4	14 534	4 550	13 711	9 460	9 460
Revenus pour salaires		15 000	35 000	35 000	37 000	37 000
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>527 782 \$</b>	<b>543 606 \$</b>	<b>543 739 \$</b>	<b>574 226 \$</b>	<b>588 106 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>						
Salaires et das	Annexe 5	314 278	354 817	354 417	364 396	371 324
Contractuels	Annexe 6	3 190	7 200	5 300	5 900	5 900
Contractuels V.P.		3 844	4 000	3 847	4 001	4 121
Contractuels représentativités		3 658	7 000	3 990	5 000	5 000
Agenda l'Indispensable	Annexe 7	32 133	34 910	34 266	35 000	35 000
Congrès / Assemblée générale	Annexe 8	17 280	3 780	3 132	16 606	3 327
Conseils de direction		9 377	9 500	8 688	9 500	9 500
Frais de déplacements		15 215	16 000	18 273	16 000	16 000
Frais de représentation	Annexe 9	8 327	12 850	13 316	10 350	10 350
Frais de bur.,Fourn. et pap.		15 818	13 000	18 369	15 000	15 000
Location d'équipement		5 278	5 000	5 366	5 400	5 400
Communication		7 837	8 000	8 880	8 500	8 500
Messageries, postes		1 593	1 500	1 482	1 500	1 500
Assurances		3 397	3 500	3 414	3 500	3 500
Taxes foncières Montréal					9 372	4 686
Int. & frais bancaires		855	1 100	994	1 000	1 000
Intérêts sur contrat		70	-	-	-	-
Mauvaises créances		-	-	-	-	-
Honoraires professionnels		4 817	5 217	5 482	5 500	5 500
Amort. mobilier et équip et mat. Roulant		4 087	4 000	2 425	1 376	772
Amort. équip. informatique		2 294	2 500	1 172	798	215
Kiosques accueil / Séance d'accueil		4 072	4 000	7 803	5 500	5 500
Collation des grades	Annexe 10	6 119	4 550	4 929	5 550	5 550
Activités récurrentes	Annexe 11	33 227	32 550	24 536	29 050	24 250
Projets non récurrents	Annexe 12	8 752	5 500	5 018	8 300	8 300
Affiliations	Annexe 13	27 609	27 931	26 466	27 957	27 957
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>533 128 \$</b>	<b>568 405 \$</b>	<b>561 565 \$</b>	<b>595 056 \$</b>	<b>578 152 \$</b>
<b>REVENUS / DÉPENSES</b>		<b>(5 346) \$</b>	<b>(24 799) \$</b>	<b>(17 826) \$</b>	<b>(20 830) \$</b>	<b>9 954 \$</b>

(10 876) \$

\* Cotisation été non finalisée

## ÉTAT DES REVENUS

COTISATIONS annexe 1	Réel	Prévision révisée	Réel	PRÉVISION	PRÉVISION
	11-12	12-13	12-13	13-14	14-15
AUTOMNE	187 299 \$	185 463 \$	188 217 \$	188 000 \$	201 924 \$
HIVER	178 011	178 929	184 032	197 664	197 620
ÉTÉ	114 948	121 664	104 139	123 462	123 462
<b>Total</b>	<b>480 258 \$</b>	<b>486 056 \$</b>	<b>476 388 \$</b>	<b>509 126 \$</b>	<b>523 006 \$</b>
<b>PUBLICITÉS annexe 2</b>					
Indispensable	7 990	8 000	7 990	7 990	7 990
La Personnelle-site web		-	150	150	150
La Personnelle-pub-brochure-séance accueil		-	500	500	500
<b>Sous-total</b>	<b>7 990 \$</b>	<b>8 000 \$</b>	<b>8 640 \$</b>	<b>8 640 \$</b>	<b>8 640 \$</b>
<b>SUBVENTIONS annexe 3</b>					
Init. étud. ( Indispensable )	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
ASEQ	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>10 000 \$</b>				
<b>AUTRES annexe 4</b>					
Collation des grades (Graduor)	190	200	110	110	110
Autres (divers remb.)	4 016	4 000	5 739	4 000	4 000
Intérêts sur placement et contrat	328	350	362	350	350
Secrétariat FAEUQEP	10 000	-	-		
ASEQ		-	7 500	5 000	5 000
<b>Sous-total</b>	<b>14 534 \$</b>	<b>4 550 \$</b>	<b>13 711 \$</b>	<b>9 460 \$</b>	<b>9 460 \$</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>512 782 \$</b>	<b>508 606 \$</b>	<b>508 739 \$</b>	<b>537 226 \$</b>	<b>551 106 \$</b>

## ÉTAT DES DÉPENSES

<b>MASSE SALARIALE annexe 5</b>	Réel 11-12	Prévision révisée 12-13	Réel 12-13	PRÉVISION 13-14	PRÉVISION 14-15
<b>REVENUS</b>					
Frais gestion assurance FAEUQEP		15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
La Brunante		10 000	10 000	10 000	10 000
		10 000	10 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>- \$</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>37 000 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>					
<b>Total politiques</b>	<b>100 098 \$</b>	<b>103 104 \$</b>	<b>103 425 \$</b>	<b>105 493 \$</b>	<b>107 603 \$</b>
<b>Total administratifs</b>	<b>162 107 \$</b>	<b>195 428 \$</b>	<b>194 247 \$</b>	<b>200 132 \$</b>	<b>204 135 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>262 205 \$</b>	<b>298 533 \$</b>	<b>297 672 \$</b>	<b>305 626 \$</b>	<b>311 738 \$</b>
Assurances collectives	15 239	17 000	14 913	16 000	16 000
Fond de pension (part de l'employeur)	3 658	4 446	3 771	3 846	3 923
Avant. sociaux	31 244	32 838	36 200	36 924	37 662
<b>Sous-total</b>	<b>50 141 \$</b>	<b>54 284 \$</b>	<b>54 884 \$</b>	<b>56 770 \$</b>	<b>57 586 \$</b>
Formation	1 932	2 000	1 861	2 000	2 000
Programme gouv.	-	-	-		
<b>Sous-total</b>	<b>1 932 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>1 861 \$</b>	<b>2 000 \$</b>	<b>2 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>314 278 \$</b>	<b>354 817 \$</b>	<b>354 417 \$</b>	<b>364 396 \$</b>	<b>371 324 \$</b>
<b>DÉPENSES / REVENUS</b>	<b>314 278 \$</b>	<b>319 817 \$</b>	<b>319 417 \$</b>	<b>327 396 \$</b>	<b>334 324 \$</b>
<b>CONTRACTUELS annexe 6</b>	Réel 11-12	Prévision révisée 12-13	Réel 12-13	PRÉVISION 13-14	PRÉVISION 14-15
Informatisation	2 300	2 500	2 788	2 500	2 500
Secrétariat	815	1 000	2 513	1 500	1 500
Présence Laval	-	3 600	-	1 800	1 800
Entretien	75	100	-	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>3 190 \$</b>	<b>7 200 \$</b>	<b>5 300 \$</b>	<b>5 900 \$</b>	<b>5 900 \$</b>

## ÉTAT DES DÉPENSES

AGENDA L'INDISPENSABLE annexe 7	Réel	Prévision révisée	Réel	PRÉVISION	PRÉVISION
	11-12	12-13	12-13	13-14	14-15
<b>REVENUS</b>					
Publicité	7 990 \$	8 000 \$	7 990 \$	8 000 \$	8 000 \$
Subventions	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>17 990 \$</b>	<b>18 000 \$</b>	<b>17 990 \$</b>	<b>18 000 \$</b>	<b>18 000 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Messageries postes	17 043	18 910	18 910	19 000	19 000
Impression séparation	15 090	16 000	13 516	14 000	14 000
Préparation postale	-	-	1 839	2 000	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>32 133 \$</b>	<b>34 910 \$</b>	<b>34 266 \$</b>	<b>35 000 \$</b>	<b>35 000 \$</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(14 143) \$</b>	<b>(16 910) \$</b>	<b>(16 276) \$</b>	<b>(17 000) \$</b>	<b>(17 000) \$</b>

## ÉTAT DES DÉPENSES

CONGRÈS BIENNAL ET AGA annexe 8	Réel	Prévision révisée	Réel	PRÉVISION	PRÉVISION
	11-12	12-13	12-13	13-14	14-15
<b>DÉPENSES</b>					
Contractuels tournée	4 238	-	-	3 500	-
Frais déplacements	1 675	600	39	1 500	400
Frais représentation	1 344	800	329	1 300	400
Repas délég.	2 940	600	585	3 000	600
Héberg. hors-camp.	1 220	1 000	1 339	1 400	1 000
Accueil	349	-	-	350	-
<b>Sous-total</b>	<b>11 766 \$</b>	<b>3 000 \$</b>	<b>2 292 \$</b>	<b>11 050 \$</b>	<b>2 400 \$</b>
Contractuels, secrétariat	2 428	300	526	2 500	500
Fourn. papet. frais bureau	216	-	-	200	-
Téléphone	7	-	-	-	-
Matériel / Loc. équipement	56	-	27	56	27
Honoraire professionnel	399	230	287	400	300
Imprimerie	2 321	-	-	2 300	-
Messageries, postes	27	-	-	-	-
Garderie	60	250	-	100	100
-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>5 513 \$</b>	<b>780 \$</b>	<b>840 \$</b>	<b>5 556 \$</b>	<b>927 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 280 \$</b>	<b>3 780 \$</b>	<b>3 132 \$</b>	<b>16 606 \$</b>	<b>3 327 \$</b>

## ÉTAT DES DÉPENSES

REPRÉSENTATIONS annexe 9		Réel 11-12	Prévision révisée 12-13	Réel 12-13	PRÉVISION 13-14	PRÉVISION 14-15
<b>EXTERNES</b>						
Inscriptions différents colloque		1 100 \$	1 000	1 097	1 000	1 000
ACDEAULF		66	400	277	300	300
ACFAS, ICEA		421	1 000	296	500	500
Gouvernement		143	400	771	500	500
CRQ et Hors campus		16	-	91	-	-
FAEUQEP		113	300	110	150	150
FEUQ	5	-	-	-	-	-
Rencontres et comités	#A	1 668	2 500	2 977	2 250	2 250
Hébergement		1 758	3 000	4 824	2 000	2 000
<b>Sous total</b>		<b>5 285 \$</b>	<b>8 600 \$</b>	<b>10 443 \$</b>	<b>6 700 \$</b>	<b>6 700 \$</b>
<b>INTERNES</b>						
U. de M.	#B	970	1 100	437	800	800
FEP	#C	484	800	745	950	950
Conseils de programme		-	200	-	-	-
FAECUM		311	500	195	450	450
Activités sociales		623	800	837	700	700
Rencontres et comités	#D	653	850	659	750	750
<b>Sous total</b>		<b>3 042 \$</b>	<b>4 250 \$</b>	<b>2 874 \$</b>	<b>3 650 \$</b>	<b>3 650 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 327 \$</b>	<b>12 850 \$</b>	<b>13 316 \$</b>	<b>10 350 \$</b>	<b>10 350 \$</b>

#A ACDEAULF, IQCE, ACFAS, ICEA, SYNDICATS NATIONAUX, ASSO., ORGANISME NAT. AUTRES

#B A.U., COMET, SCPC, COALITION, COMITÉS UNIVERSITAIRES

#C NÉGO BACCAP ET RECON. ACQUIS, CONFEP, COMITÉS FACULTAIRES

#D NÉGO RÉFORME SAE, CODISAE, CISM, SERVICES ALIMENTAIRES, COMITÉS SAE

AFFILIATIONS annexe 13		Réel 11-12	Prévision révisée 12-13	Réel 12-13	PRÉVISION 13-14	PRÉVISION 14-15
ACDEAULF		552 \$	552 \$	552	552	552
FAEUQEP		26 681	27 003	25 572	27 055	27 055
ICEA		150	150	150	150	150
AUTRES (ICAE - AQIFGA)		226	226	192	200	200
<b>TOTAL</b>		<b>27 609 \$</b>	<b>27 931 \$</b>	<b>26 466 \$</b>	<b>27 957 \$</b>	<b>27 957 \$</b>

**ÉTAT DES DÉPENSES**

COLLATION DES GRADES annexe 10	Réal 11-12	Prévision révisée 12-13	Réal 12-13	PRÉVISION	PRÉVISION
				13-14	14-15
<b>REVENUS</b>					
Graduor	190 \$	200	110	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>190 \$</b>	<b>200 \$</b>	<b>110 \$</b>	<b>100 \$</b>	<b>100 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Contractuels	450	500	400	450	450
Fournitures (Mosaïque)/ matériel	1 850	-	1 615	1 700	1 700
Transport	33	-	-	-	-
Photos avec recteur (cadeau aux bacheliers)	1 850	2 000	1 123	1 400	1 400
Représentation	306	250	-	250	250
Location équip.(Fleurs) (tables-chaises)	517	600	543	550	550
Décoration (ballons)	1 114	1 200	1 248	1 200	1 200
<b>TOTAL</b>	<b>6 119 \$</b>	<b>4 550 \$</b>	<b>4 929 \$</b>	<b>5 550 \$</b>	<b>5 550 \$</b>
<b>Surplus (Déficit)</b>	<b>(5 929) \$</b>	<b>(4 350) \$</b>	<b>(4 819) \$</b>	<b>(5 450) \$</b>	<b>(5 450) \$</b>

**ÉTAT DES DÉPENSES**

<b>ACTIVITÉS RÉCURRENTES annexe 11</b>	<b>Réel 11-12</b>	<b>Prévision révisée 12-13</b>	<b>Réel 12-13</b>	<b>PRÉVISION 13-14</b>	<b>PRÉVISION 14-15</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Comité exécutif	1 879 \$	2 000	1 755	1 800	2 000
<b>Subvention</b>					
ICEA	250	250	250	250	250
Comité du statut de la femme	-	300	-	-	-
Panier Noel U. de M.	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Bourse Quartier libre	500	500	500	500	500
Amélior. stands accueil	50	5 000	-	5 000	-
Garderie	-	200	-	-	-
Provisions pour campagnes ponctuelles	7 972	2 000	1 000	2 000	2 000
Gestion brunante	967	800	1 020	1 000	1 000
Aide dével. asso. étud.- MQAF	3 590	3 500	800	1 000	1 000
Entretien équipement	3 787	3 000	3 975	2 500	2 500
Délégation Colloque MQAF	2 070	2 500	1 599	2 000	2 000
Subvention MQAF	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Contractuel Sem Québécoise	1 110	1 500	1 795	1 500	1 500
SQAF-Semaine de l'éducation	52	-	842	500	500
<b>TOTAL</b>	<b>33 227 \$</b>	<b>32 550 \$</b>	<b>24 536 \$</b>	<b>29 050 \$</b>	<b>24 250 \$</b>
<b>ACT. NON-RÉCURRENTS annexe 12</b>					
<b>DÉPENSES</b>					
Sondage / pétition logiciel	3 760	1 500	-	1 000	1 000
Services de livres usagés en ligne		2 400	-	-	-
Interculturalisme	517	700	395	500	500
Activités étudiantes	258	400	-	-	-
Activité de la rentrée				1 000	1 000
Activité étude -famille			1 922	2 500	2 500
Dictée Beauchemin			407	500	500
Soutien aux études				400	400
Soutien aux activités				400	400
Affiches et dépliants	4 216	500	2 293	2 000	2 000
<b>TOTAL</b>	<b>8 752 \$</b>	<b>5 500 \$</b>	<b>5 018 \$</b>	<b>8 300 \$</b>	<b>8 300 \$</b>



**État des résultats et prévisions budgétaires -  
La Brunante**



## État des résultats 2012-13

### REVENUS

### Prévisions budgétaires

	Réel 2011-12	Prévision révisée 2012-13	Réel 2012-13	Prévisions 2013-14	Prévisions 2014-15
	161 jours		156 jours		
<b>VENTE</b>	<b>154 522 \$</b>	<b>164 000 \$</b>	<b>170 340 \$</b>	<b>175 000 \$</b>	<b>175 000 \$</b>
INVENTAIRE DEBUT	994	1 436 \$	1 513	1 513	1 513
PLUS ACHATS	67 329	71 880 \$	74 024	73 500	73 500
INVENTAIRE FIN	1 436	1 436 \$	1 513	1 513	1 513
<b>COÛT DES MSES</b>	<b>66 887</b>	<b>71 880 \$</b>	<b>73 947</b>	<b>73 500</b>	<b>73 500</b>
Ristourne sur Achats Labatt	3 484	3 500 \$	4 800	5 000	5 000
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	<b>91 119</b>	<b>95 620</b>	<b>101 192</b>	<b>106 500</b>	<b>106 500</b>
<b>DÉPENSES</b>					
<b>Salaires</b>	85 745	78 161 \$	76 966	81 114	81 861
<b>Frais fixes</b>	11 097	11 244 \$	11 445	11 493	11 493
<b>Frais variables</b>	11 602	10 403 \$	14 927	10 675	10 275
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>108 443 \$</b>	<b>99 808 \$</b>	<b>103 339 \$</b>	<b>103 282 \$</b>	<b>103 629 \$</b>
<b>Bénéfice (perte) d'opération :</b>	<b>(17 324) \$</b>	<b>(7 688) \$</b>	<b>(2 147) \$</b>	<b>3 218 \$</b>	<b>2 871 \$</b>

**DÉPENSES OPÉRATION**

	Réel 2011-12	Prévision révisée 2012-13	Réel 2012-13	Prévisions 2013-14	Prévisions 2014-15
	17,5 périodes		17 période		
<b>SALAIRE DES OPÉRATIONS</b>	<b>66 902 \$</b>	<b>56 623 \$</b>	<b>55 049 \$</b>	<b>55 707 \$</b>	<b>56 302 \$</b>
Contractuels et formation	3 958	3 000 \$	2 316	1 500	1 500
D.A.S.	9 424	6 288 \$	7 495	7 645	7 798
Assurance collective	4 454	1 800 \$	1 675	3 400	3 400
Reer collectif	1 006	450 \$	431	862	862
Frais de gestion et administration		10 000 \$	10 000	12 000	12 000
				-	
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES</b>	<b>85 745</b>	<b>78 161 \$</b>	<b>76 966</b>	<b>81 114</b>	<b>81 861</b>
ASSURANCES	2 574	2 600 \$	2 581	2 600	2 600
LICENCES PERMIS	1 824	1 824 \$	857	857	857
LOYER	1 350	1 350 \$	1 350	1 350	1 350
TÉLÉPHONE/CELL./SATELLITE	1 677	1 800 \$	1 638	1 700	1 700
LOCATION ÉQUIPEMENT	216	250 \$	225	250	250
INT. FRAIS BANQUE	1 136	1 100 \$	1 134	1 136	1 136
HONR. PROF	2 320	2 320 \$	3 660	3 600	3 600
<b>SOUS-TOTAL FR. FIXES</b>	<b>11 097</b>	<b>11 244 \$</b>	<b>11 445</b>	<b>11 493</b>	<b>11 493</b>
ENTRETIEN	3 057	1 600 \$	1 582	1 600	1 600
RÉPARATIONS	368	400 \$	2 738	1 000	1 000
RÉNOVATION	-	- \$	-	-	-
FOUR. FRAIS DE BUREAU	2 297	400 \$	347	400	-
CONTRAT SERVICE POS		685 \$	675	675	675
CONTRAT SERVICE GUICHET		300 \$	298	300	300
TRAITEMENT PAYE DESJARDINS		775 \$	507	600	600
FOURNITURES BAR	972	1 500 \$	2 964	1 500	1 500
PUBLICITÉ	2 184	2 000 \$	1 592	1 500	1 500
LIVRAISON	383	400 \$	404	400	400
REPR. / DÉPL. *non inclus Gardé	2 028	700 \$	1 576	1 000	1 000
GARDA TRANSPORT \$		1 343 \$	1 380	1 400	1 400
MAUVAISES CRÉANCES	-	- \$	474	-	-
AUTRES (Promotions)	313	300 \$	391	300	300
<b>SOUS-TOTAL FR. VAR.</b>	<b>11 602</b>	<b>10 403 \$</b>	<b>14 927</b>	<b>10 675</b>	<b>10 275</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>108 443 \$</b>	<b>99 808 \$</b>	<b>103 339 \$</b>	<b>103 282 \$</b>	<b>103 629 \$</b>
<b>Bénéfice (perte) d'opération :</b>	<b>(17 324) \$</b>	<b>(4 188 )</b>	<b>(2 147) \$</b>	<b>3 218 \$</b>	<b>2 871 \$</b>

**REVENUS AUTRES**

	Réel 2011-12	Prévision révisée 2012-13	Réel 2012-13	Prévisions 2013-14	Prévisions 2014-15
Pepsi	1 700	4 500 \$	4 500	4 500	4 500
Fave AGEFEP-FEP-UdeM (amorti)	10 199	10 199 \$	20 757	10 199	10 199
Fave AGEFEP-FEP		9 600 \$		9 600	-
Fond technologique (amorti)		600 \$		340	-
C.I.E.	-	- \$	-	200	200
Location de salle	307	350 \$	-	-	-
Publicité (Zoom média)	150	150 \$	157	2 000	2 000
Guichet ATM	20 721	14 000 \$	11 043	11 000	11 000
Autres REVENUS	88	- \$	932	900	900
<b>TOTAL REVENUS AUTRES</b>	<b>33 165 \$</b>	<b>39 399 \$</b>	<b>37 389 \$</b>	<b>38 739 \$</b>	<b>28 799 \$</b>

**DÉPENSE AMORTISSEMENT**

AMÉL. LOCATIVES 10 ANS Tuiles plafond	460	460 \$	460	460	460
AMÉL. LOCATIVES 10 ANS Plancher	552	552 \$	552	552	552
AMÉL. LOCATIVES 10 ANS FAVE -1	421	421 \$	421	421	421
AMÉL. LOCATIVES 10 ANS FAVE -2	571	571 \$	571	571	571
AMÉL. LOCATIVES 10 ANS FAVE - FEP	194	194 \$	194	194	194
<b>TOTAL AMÉL. LOC. 10 ANS</b>	<b>2 198</b>	<b>2 198 \$</b>	<b>2 198</b>	<b>2 198</b>	<b>2 198</b>
ÉQUIP. BAR	1 532	1 532 \$	1 226	980	784
ÉQUIP. BAR - Maître D	3 881	3 881 \$	3 881	485	-
ÉQUIP. BAR 10 ans FAVE -1	3 604	3 604 \$	3 604	3 604	3 604
ÉQUIP. BAR FAVE -2	218	218 \$	218	218	82
ÉQUIP. BAR 2 têtes à bière	250	250 \$	250	250	63
ÉQUIP. BAR Guichet	599	599 \$	599	599	599
<b>TOTAL ÉQUIP. BAR</b>	<b>10 084</b>	<b>10 084 \$</b>	<b>9 778</b>	<b>6 137</b>	<b>5 132</b>
MOBILIER BAR	233	233 \$	204	103	74
MOBILIER BAR bles rondes,fauteu	601	601 \$	601	601	601
MOBILIER BAR Chaises,tabourets	2 613	2 613 \$	2 613	2 613	2 613
<b>TOTAL MOBILIER BAR</b>	<b>3 447</b>	<b>3 447 \$</b>	<b>3 418</b>	<b>3 317</b>	<b>3 288</b>
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS FAVE - FEP	1 723	1 723 \$	1 723	1 723	1 723
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS FAVE - FEP 2	4 408	4 408 \$	4 408	4 408	4 408
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS Brunante	809	809 \$	809	809	809
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS Fond thecno		600 \$	-	-	-
ÉQUIPEMENT MÉDIA 5 ANS Convertisseur VGA			104	166	166
<b>TOTAL ÉQUIP. Média</b>	<b>6 940</b>	<b>7 540 \$</b>	<b>7 043</b>	<b>7 106</b>	<b>7 106</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>22 669</b>	<b>23 269 \$</b>	<b>22 437</b>	<b>18 758</b>	<b>17 723</b>
<b>Revenus autres moins amortissements</b>	<b>10 497</b>	<b>16 130 \$</b>	<b>14 952</b>	<b>19 981 \$</b>	<b>11 076 \$</b>
<b>Bénéfice (perte) après amort.</b>	<b>(6 827 \$)</b>	<b>11 942 \$</b>	<b>12 805 \$</b>	<b>23 200 \$</b>	<b>13 947 \$</b>
<b>Charge d'Immobilisation non livrée</b>			<b>(6 300 \$)</b>		
<b>Bénéfice (perte) après amort.</b>			<b>6 505 \$</b>		

► **Propositions :**

Il est proposé :

1. De recevoir le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice 2012-2013, tels que préparés par la firme comptable Gosselin et associés.
2. De retenir les services de la firme de la firme de vérification comptable Lefebvre, Gendron, Beaulieu et Brisson pour les années 2013-2014 et 2014-2015.
3. D'adopter les prévisions budgétaires 2013-2014 et 2014-2015 comportant une augmentation de la cotisation de 2 \$ par trimestre à compter du trimestre d'hiver 2014.
4. D'adopter les prévisions budgétaires du café pub La Brunante pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015.